

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Les enjeux de la filière uranifère au Québec

6211-08-012

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LA COMMISSION DU BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président  
M. JOSEPH ZAYED, commissaire  
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEBJ : M. JEAN PICARD, commissaire  
Mme MÉLISSA BROUSSEAU-SAGANASH, commissaire

POUR LA COMMISSION DU CCEK : Mme SYLVIE LÉTOURNEAU, commissaire  
M. CLAUDE ABEL, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 30

---

Séance tenue le 23 septembre 2014 à 13 h  
Hôtel Ambassadeur Québec  
3401, boulevard Sainte-Anne  
Québec

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT ..... 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. MARC FAFARD..... 1

PRÉSENTATION

CENTRE DE RECHERCHE EN ÉTHIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA FILIÈRE DE L'URANIUM :

COMMENT POSER LES BONNES QUESTIONS ..... 8

M. Bryn Williams-Jones

PÉRIODE DE QUESTIONS

QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 20

REPRISE DE LA SÉANCE

QUESTIONS DE LA COMMISSION (SUITE)..... 34

M. MARC FAFARD..... 50

Mme STÉPHANIE PRÉVOST ..... 57

---

**SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2014  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors bonjour tout le monde. Désolé pour le petit retard involontaire.

10 On reprend l'audience où on l'avait laissée hier, mais cette fois en nous consacrant aux enjeux sur l'éthique et l'acceptabilité sociale.

15 Dans un premier temps, pour respecter notre agenda habituel, je demanderais aux personnes-ressources si elles ont des précisions à apporter ou des compléments d'information par rapport aux séances des autres jours?

Monsieur LeClair me fait signe que non. Madame Côté que non, MERN que non. Bon!

20 Alors à ce moment-là, on va passer aux questions hors thématique de monsieur Fafard qui s'est inscrit.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
MARC FAFARD**

25 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors monsieur Fafard.

30 **PAR M. MARC FAFARD :**

Bonjour.

35 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

**PAR M. MARC FAFARD :**

40 En cette dernière journée d'audience, je dois dire que je suis presque aussi énervé que je l'étais la première journée. Je ne sais pas pourquoi.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

45 À la différence que vous avez le sourire aujourd'hui.

**PAR M. MARC FAFARD :**

50 J'ai le sourire! En tout cas, j'ai le même feeling, merci de me le faire remarquer. Oui effectivement, je suis heureux et j'en profiterais pour féliciter tout ce beau travail de tout le monde, c'est quelque chose.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

55 Merci.

**PAR M. MARC FAFARD :**

60 Donc ma première question! Comment la Commission va définir l'aspect, si on veut, intérêt populaire ou position populaire dans le dossier de la filière uranifère?

65 On se penche sur un enjeu qui est provincial, puis pour le BAPE, j'imagine qu'il y a une coche où on voudrait mettre un pointage pour la participation ou l'intérêt ou quelque chose comme ça.

On voit, par la participation durant les derniers jours, que c'est clairement pas une participation physique sur place qui va démontrer l'intérêt réel de la population sur cet enjeu-là.

70 Donc on n'aura pas le choix que de se pencher sur les différents dossiers qu'il y a eus dans le passé, puis il faut se baser sur l'historique de ces dossiers-là.

75 On va vite réaliser, quand on a entendu les présentations d'hier soir, qu'on va devoir mettre un poids, on a vu qu'il y a eu des grandes mobilisations dans les dossiers, que ce soit sur la Côte-Nord, en Gaspésie ou un peu partout, mais on va devoir finir par mettre un poids sur la réelle connaissance ou la position citoyenne est basée sur quoi.

80 À Sept-Îles, on a fait sortir jusqu'à cinq mille (5000) personnes dans la rue, mais je suis certain, puis on l'a entendu que les gens sont sortis sur un coup d'émotion au présent. C'était basé sur des peurs – je m'excuse pour la longueur, mais je pense que c'est important – sur des peurs, sur un mouvement de masse ou plutôt, en plus de la sensibilisation, une vraie connaissance du dossier des enjeux de la santé, de l'environnement et de l'armement nucléaire et tout le complet.

85 Donc moi, je veux mettre une certaine emphase sur le fait que les groupes citoyens ont mis beaucoup d'efforts pour informer la population, pas seulement sensibiliser, puis je voudrais déposer des documents ce matin qui démontrent ça.

90 Par exemple l'historique du dossier de Sept-Îles sans uranium de Sept-Îles. Je pense que c'est important pour la Commission. Puis j'ai essayé de le déposer à plusieurs reprises, puis je vais faire un dépôt de différentes lettres et courriers, d'articles de journaux principaux des deux (2) premières années.

Puis je voudrais vous lire les premières choses qui se sont passées, si on veut.

95 26 janvier 2009, avis de la Santé publique, projet d'exploration d'uranium à Sept-Îles. Je ne les lirai pas tous, mais ils sont intéressants.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

100 Oui c'est ça, on va en prendre connaissance.

**PAR M. MARC FAFARD :**

Je les lirai pas en audience. C'est ça.

105 Une réaction de Jean-Pierre Thomassin qui était, à ce moment-là, président de l'Association de l'exploration le 28 janvier 2009, donc deux (2) jours plus tard.

Ensuite, un communiqué du Parti québécois à l'Assemblée nationale le 2 février 2009.

110 Puis ça continue comme ça, avec des événements, sur une base régulière de semaine en semaine. Ça a duré au-delà de vingt-cinq (25) ou vingt-six (26) mois.

115 Là-dedans, on aurait la brochette totale pour faire l'analyse où un cas réel de tout ce qu'on va discuter aujourd'hui.

Donc ma question, je reviens encore, comment la Commission va faire pour mettre un poids sur l'aspect participation ou intérêt populaire durant le BAPE générique sur l'uranium?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

120

Monsieur LeClair, je vous la poserai pas, la question! Je savais que j'allais provoquer un choc. Elle s'adresse à nous, c'est évident.

125

Permettez-moi ce petit moment de détente, c'est la dernière journée, moi aussi, je l'apprécie. Vous pourrez le raconter à vos collègues!

130

Revenons quand même au sujet que vous soulevez. Écoutez, d'abord je vous dirais que c'est précisément l'objet d'une bonne partie de la thématique d'aujourd'hui que d'évaluer cette question de l'acceptabilité sociale.

Ce qui pose la question d'analyser les différentes manifestations que ça peut inclure.

135

Deuxièmement, n'oubliez pas une chose, il y a trois (3) phases à la Commission. On a eu une participation intéressante à beaucoup d'égards à la première phase. Les gens qu'on a vus n'ont probablement pas suivi pour la plupart, c'est assez clair, les travaux de la Commission du matin au soir comme vous l'avez fait, mais il n'en reste pas moins que je pense que les gens ont dû glaner des informations. Ça, ça leur est propre.

140

Mais en troisième phase, nous allons aussi recueillir les opinions, les commentaires, les mémoires. Et ça, c'est une autre façon qui va s'ajouter à tous les questionnements qui sont en cours, y compris celui d'aujourd'hui sur l'acceptabilité sociale.

145

Alors je ne crois pas qu'on ait un problème pour évaluer ça. Nous aussi, on a les dossiers, on sait ce qui s'est passé dans les différentes régions.

Vous avez vu les choix qu'on a faits pour aller dans certains milieux. C'était clair qu'on s'alignait sur des endroits où il y avait une sensibilisation accrue à ces questions-là. Donc on est conscient qu'il y a des sensibilités particulières à certains endroits sur cette question.

150

Comment intégrer ça dans notre questionnaire, c'est la portion d'analyse qui appartient au rapport, c'est certain. Mais on veut structurer cette question, pas juste l'aborder de façon je dirais spontanée ou émotive. C'est pourquoi on a invité des experts pour en parler, pour être capables d'avoir une vue cohérente et rigoureuse sur cette question.

155 Alors si vous voulez que j'aïlle plus loin, je serais obligé de vous dire c'est quoi le rapport, mais je ne le sais même pas. Alors je peux pas répondre à votre question.

160 Mais je peux juste vous donner ces indices sur la façon dont nous allons travailler, comment nous avons commencé à travailler et le continuum jusqu'à la phase d'analyse, c'est-à-dire jusqu'à la fin des mémoires avant qu'on tombe carrément dans la rédaction du rapport.

**PAR M. MARC FAFARD :**

165 Pour la prochaine phase, est-ce que vous allez vous déplacer en région ou est-ce qu'on pense de faire ça...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

170 On va se déplacer en région, mais on va se donner des critères, parce qu'on peut pas être partout à la fois. Il y a une énorme tâche de rédaction et d'analyse à faire. Ça demeure quand même l'objet principal.

175 Il y a différentes façons de recueillir les mémoires. On va essayer d'être le plus présent possible, compte tenu de nos moyens et de notre disponibilité. Ça va être vraiment – on veut pas exclure, au contraire, on veut regarder les choses le plus près possible de la situation de terrain.

**PAR M. MARC FAFARD :**

180 OK, parfait. Puis Sept-Îles sans uranium demeure plus que disponible si vous avez des questions. On n'a pas bâti un historique comme la présentation qu'on a eue pour la Nouvelle-Écosse, mais on a toute cette histoire-là qui a été vécue avec des vrais gens intelligents, si on veut. Donc ces gens-là sont disponibles.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

185 D'ailleurs, comme vous me parlez d'invitation, ça va me permettre de faire une petite mise au point sur une autre invitation qu'on a eue.

190 Madame Cyr nous avait invités à Chibougamau à visiter une mine, je sais pas si elle a été abandonnée ou orpheline, en tout cas...

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Il y avait une orpheline puis une en restauration, je pense.

195 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, orpheline et une en restauration.

200 Alors écoutez, après toutes les conférences entendues puis les experts interrogés, la Commission a estimé que les visites de terrain sur les difficultés que ça pouvait poser sur les sites, que ça sera pas nécessaire. On a beaucoup de matière et on pense que c'est plus utile de travailler le dossier dans l'état actuel.

205 Et on remercie madame Cyr évidemment de son invitation qui nous a été si aimablement transmise. Mais la Commission estime que, compte tenu de l'agenda extrêmement chargé, qu'elle n'aura pas le loisir d'organiser ça.

210 Parce qu'en plus, les règles du BAPE nous obligent, dans ce genre de circonstance, à faire une visite publique, et c'est toute une organisation. Il faut que tout le monde soit invité, il faut que ça fasse un appel, alors on s'est dit, avec le mois qui se termine, encore des voyages à envisager, alors on ne pensait pas non plus aller visiter dans d'autres provinces les sites.

215 La documentation qui nous est fournie nous semble, jusqu'à présent, on pense être capable de travailler avec ça, et c'est pour ça.

Le procédé s'avérerait trop lourd si à ce moment-ci on s'embarquait dans cette nouvelle phase.

220 Donc on remercie notre collègue du CCEBJ pour son invitation, et on va travailler avec la documentation disponible. Voilà. Ça me permet d'apporter cette précision que votre invitation que vous nous avez si gentiment faite vous aussi.

**PAR M. MARC FAFARD :**

225 Ma deuxième question! Qu'advient-il des trous de forage non cimentés sur les sites où on a exploré pour de l'uranium?

L'uranium semble être parti, l'exploration est finie.

230 Je déposerais un document sur la campagne d'exploration de Uraçan en 2008, puis je déposerais aussi les documents d'exploration des années soixante-dix sur les mêmes gîtes, sur les mêmes sites, les mêmes claims pour un peu appuyer la quantité de trous de forage ou de trous d'aiguille dans le Bouclier canadien, sur la Côte-Nord et ailleurs au Québec.



235 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Vous pourrez déposer les documents à l'arrière.

240 J'imagine que cette question s'adresserait principalement au MERN qui, lui, supervise normalement les travaux miniers. Madame Renée Garon qui est là aujourd'hui.

**PAR Mme RENÉE GARON :**

245 Je vais la faire vérifier, cette information-là. C'est les dossiers d'exploration.

Je sais qu'il y a de la restauration qui se fait, mais je vais, avant de répondre, je vais vérifier la question.

250 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors donc, c'est noté qu'il y aura une réponse du MERN qui nous parviendra sur cette question.

255 **PAR M. MARC FAFARD :**

Un dernier point, vu que c'est la dernière journée! Concernant les réponses qui devaient venir, comme de la Commission de la sûreté nucléaire, il y a quelques réponses, comment on va le savoir que les réponses arrivent?

260 Là, il y a plusieurs réponses qu'on attend depuis la première semaine, puis j'imagine que ça va être déposé, et ça va aller sur le site, mais ça aurait été le fun de les avoir pour être capable de faire avancer la discussion avec ces réponses-là.

265 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bien, à moins que je me trompe, mes collègues me corrigeront, mais je pense que les réponses, lorsqu'elles nous parviennent, elles sont mises dans un laps de temps relativement court sur le site Internet, et c'est marqué réponse de à telle question, de sorte que vous pouvez les consulter puis faire le suivi.

270 **PAR M. MARC FAFARD :**

Je me suis mal exprimé. Est-ce qu'il y a comme un avis qu'une réponse est arrivée? C'est plutôt ça que j'aurais dû dire. Oui, on pourrait aller voir sur le site, mais il n'y a pas d'avis, non?

275 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Non, je ne crois pas qu'il y ait un avis. Je ne me rappelle pas d'avoir vu ça en tout cas. C'est simplement marqué qu'il y a une réponse qui nous est fournie et là évidemment, il faut faire des petits clics pour faire le tour. Merci.

280

---

**PRÉSENTATION**

**CENTRE DE RECHERCHE EN ÉTHIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA FILIÈRE DE L'URANIUM :  
COMMENT POSER LES BONNES QUESTIONS**

285

**PAR LE PRÉSIDENT :**

290 Alors on peut commencer maintenant la partie de la conférence qui débute l'après-midi!

Cet après-midi, notre première conférence porte sur les enjeux éthiques de la filière de l'uranium. En fait, la question concrète qui a été posée, c'est comment poser les bonnes questions!

295 Et c'est monsieur Bryn Williams-Jones du Centre de recherche en éthique à l'Université de Montréal.

300 Le docteur Williams-Jones est directeur des programmes de bioéthique et aussi professeur agrégé au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique de l'Université de Montréal.

Il s'intéresse aux implications socio-éthiques et politiques des innovations en matière de santé et dans divers contextes.

305 Sa recherche actuelle se concentre sur l'éthique professionnelle, l'intégrité scientifique et la gestion des conflits d'intérêts.

Alors monsieur Williams-Jones, bienvenue d'abord et si vous êtes prêt, bien écoutez, on vous cède la parole sans plus de préambule.

310

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Merci beaucoup. Je dirais que mon objectif aujourd'hui, c'est de vous présenter quelques éléments de base pour aider une réflexion éthique.

315 Je ne vais pas prétendre de faire un récapitulatif sur des enjeux spécifiques à l'industrie de l'uranium que vous êtes forcément plus experts que moi-même, sachant que ma formation est en bioéthique et surtout liée à des enjeux qui sortent dans le contexte des soins de santé, le développement des politiques publiques qui ont un impact sur la santé publique par exemple

320 Donc le point de départ, c'est quoi l'éthique! Pour nous aujourd'hui, on a des questions de société qui nous intéressent, par exemple liées à des développements technologiques, à l'exploitation et la transformation des matières premières. C'est les grandes questions de société.

325 Ces questions sont : C'est l'avantage pour qui? C'est quoi les risques et pour qui? Quels sont les intérêts et pour qui? Est-ce que c'est éthique? C'est des questions qu'on se pose dans l'espace public et c'est complètement légitime.

330 Par contre, on a besoin de savoir c'est quoi l'éthique. D'une certaine perspective, on va avoir cette vision de l'éthique. Voilà, nous réalisons notre souhait de poursuivre notre travail sans entrave et ils réalisent leur souhait d'être dans une position de supervision directe à tout moment.

Ça, c'est souvent la caricature qu'on voit de l'éthique dans un contexte académique ou dans un contexte de politique.

335 C'est un comité de sages qui fait la surveillance sur le fonctionnement et, pour plusieurs collègues, qui nous embête, qui ralentit le progrès, qui pose des questions difficiles qui sont un peu hors de la vérité ou les vraies problématiques.

Évidemment c'est une caricature.

340 Il y a des aspects réglementaires à l'éthique, surtout dans un contexte de la recherche avec les êtres humains. Ça, c'est clair, et pour des bonnes raisons.

345 Mais ça va au-delà de ça. C'est un moyen de commencer à questionner d'une façon rationnelle et cohérente les problèmes qui nous intéressent.

350 Donc est-ce que c'est juste une question d'opinion, de l'éthique? Oui évidemment, quand on réfléchit à des problèmes éthiques, on doit avoir des avis personnels, qu'est-ce que moi je pense. C'est un bon point de départ. Qu'est-ce que moi, comme individu, choisirais dans une situation quelconque. C'est quoi le lien avec mon caractère, avec mon sentiment de qui je suis. C'est des éléments de base dans n'importe quelle réflexion éthique.

Mais évidemment, il y a également des règles de groupe, des choses qui nous rallient ensemble. Aujourd'hui, on a un forum public avec des règles de groupe qui nous encadrent. C'est

355 qui a le droit de parole, c'est quoi les moyens qu'on va échanger, des normes de respect, de  
partage, d'écoute. Ce sont des normes éthiques. C'est le point de départ dans n'importe quelle  
réflexion éthique.

360 Avec ce processus, on pose des questions de base, c'est quoi les valeurs, quelles actions  
doivent être portées, qu'est-ce que les gens pensent? Est-ce qu'il y a des principes fondamentaux  
avec lesquels on peut faire référence pour nous aider ensuite à développer des normes, des lignes  
directrices ou même des règles pour guider certaines pratiques?

365 Dans n'importe quel contexte où on débat des questions de société, il y a évidemment un  
désaccord. C'est le fait réel de n'importe quelle problématique éthique qui nous intéresse. Donc ça  
forcément doit aller au-delà de juste une opinion. On veut pas rester dans une optique où l'éthique,  
c'est la bagarre, c'est les gens qui vont se crier l'un contre l'autre, et ceux qui crient le plus fort  
auraient la vérité. Évidemment non, ça doit être quelque chose d'autre.

370 Sinon, on n'aurait pas une instance comme on a aujourd'hui. On a un lieu de réflexion public  
qui forcément va utiliser des concepts éthiques pour bien faire son travail dont le job, c'est de bien  
nommer ces concepts, ces principes pour mieux faire et pour éviter des problèmes qu'on n'a peut-  
être pas fait attention.

375 Donc pour résumer, l'étude appliquée, c'est l'étude, la réflexion, les discussions, des  
standards de conduite. Pourquoi est-ce qu'on devrait faire quelque chose est une question  
importante, et comment est-ce qu'on va prendre cette décision!

380 Évidemment, ça va dépendre sur les valeurs, les principes qui nous concernent.

Il y a un aspect de prise de décision par des individus et par des groupes. On n'est pas juste  
dans la philosophie morale où on va réfléchir à des concepts d'un point de vue théorique.  
Forcément, on doit porter un regard pratico-pratique avec une visée pragmatique qui va aider la  
décision. Sinon, vous avez aucun intérêt d'interpeller quelqu'un comme moi aujourd'hui.

385 J'aurais peut-être parlé de Mill et Bentham, les grands philosophes, mais oui, ça peut nous  
donner des repères, mais ils sont loin de la pratique, ils sont loin de l'application.

390 Ça, c'est la mission des gens en éthique appliquée dans toutes ses formes.

On doit identifier s'il y a des éthos d'un groupe et la place pour le caractère individuel.  
Souvent, un, le point de départ pour une réflexion éthique est les noms professionnels, des ordres  
professionnels, où on va instaurer dans un code de déontologie les valeurs de cette profession, de  
comment agir comme un bon ingénieur, comme un juriste, comme un administrateur, comme un

395 membre du service public. Il y a des codes d'éthique qui vont décrire comment on devrait  
fonctionner comme bon professionnel, et que les gens internalisent dans leurs moyens de bien  
faire.

400 C'est un autre exemple où on va analyser ces pratiques. Posez la question : Est-ce que les  
gens sont capables de bien agir de façon professionnelle? Est-ce que le contexte permet à  
l'ingénieur ou à l'inspecteur d'hygiène de bien agir? Ou est-ce qu'il y a des contraintes liées à son  
environnement de travail qui fait qu'il n'a pas le temps ni le pouvoir de bien agir! Ça, c'est une  
question vraiment éthique fortement importante dans le domaine de l'éthique professionnelle.

405 C'est un domaine prescriptif, pas juste descriptif. On va évidemment faire attention aux faits  
scientifiques, sociologiques, culturels. On doit décrire le contexte dans lequel ça nous intéresse.  
Aujourd'hui, toute la recherche sur l'industrie, l'extraction de l'uranium et sa transformation. On doit  
regarder cette situation.

410 Et ensuite, on veut être capable de poser des jugements, mais pas des jugements sans  
fondation, sinon on retourne à l'opinion.

415 Une réflexion éthique, rationnelle doit être capable de baser des jugements sur des principes  
et sur des arguments qui sont convaincants. Évidemment, pas tous les arguments vont être  
convaincants à tout le monde, mais dont le job de réflexion éthique, étayé dans des prises de  
décision politique, c'est de mettre sur la table les bons arguments et d'évaluer quels sont les  
arguments qui sont convaincants, basés sur quel principe, sur quelles données scientifiques, sur  
quel jugement, et de reconnaître que tous ces facteurs sont fondamentalement liés à des choix de  
valeurs, des choix de société.

420 Donc quelques points de départ! Dans mon domaine plus spécifique en bioéthique, on parle  
des grands principes qui sont souvent liés à la protection de l'individu, le patient, le sujet de  
recherche.

425 On parle du respect pour l'autonomie, et un principe fondamental qu'on voit dans nos  
sociétés démocrates, l'aspect de la liberté individuelle. Il y a une reconnaissance de l'importance  
du choix de l'individu, de respecter ce choix, d'avoir la capacité de consentir de façon éclairée.  
C'est une notion qui articule l'importance de ce principe fondamental, l'autonomie.

430 Un deuxième niveau, la bienfaisance. De bien faire et également de reconnaître qu'est-ce  
qu'on veut bien faire. Peut-être qu'il y a des biens sociaux qui sont importants à mettre sur la table  
ou c'est juste d'aider un patient à être en meilleure santé. C'est de bien faire. C'est une valeur  
fondamentale pour tout professionnel de santé.

435 Dans un contexte de recherche scientifique, de fait, une bonne recherche de bien faire est partie intrinsèque du travail scientifique.

440 La non-malfaisance, un autre principe fondamental, de ne pas nuire à des valeurs importantes, d'éviter les risques quand c'est possible, on est capable de les éviter. De reconnaître ces risques. De peut-être protéger la sécurité.

Un autre grand principe articulé par des actions pratiques.

445 Et un recours à des questions de justice. D'agir d'une façon proportionnelle, de ne pas être trop précautionneux par exemple. En même temps, s'assurer que les gens ont leur dû. S'il y a un besoin quelconque, que c'est traité d'une façon juste et équitable, de partager les risques et les bénéfiques. Ce sont tous des éléments liés à un principe de justice.

450 Évidemment, il y a plein d'autres principes qui nous intéressent. La notion de précaution peut être un principe fondamental à une pratique qui essaie de gérer les risques importants.

455 De penser à la sécurité comme principe opérationnel. D'essayer d'éviter les situations et de s'assurer que l'environnement est le plus sécuritaire possible peut être un principe opérationnel fondamental.

460 Dans une audience qu'on a aujourd'hui, la transparence est le numéro un des principes opérationnels fondamentaux, et pour n'importe quel débat de société. Si on veut que la population, les citoyens, ceux qui paient des impôts acceptent les jugements des organismes de décisions, forcément ces organismes ont une obligation de démontrer un moyen d'agir qui est légitime, qui doit être respecté et donc qui doit être transparent, parce que sinon, la population a le rôle de poser des questions, pourquoi est-ce que je me fie à ce processus si c'est pas transparent, si je ne comprends pas l'argumentation ni le moyen que les décisions sont prises!

465 La solidarité peut être un autre principe fondamental dans des contextes de débat de société comme ce qu'on a aujourd'hui. Mais solidarité entre qui, à quel niveau? Est-ce que c'est au niveau populationnel du Québec, à des sous-groupes, aux communautés autochtones et quelles communautés, dans quelles régions?

470 Solidarité avec la planète, avec tout le monde à travers la planète. Est-ce que l'État a une obligation envers les pays ou peut-être les matières premières qui sont transformées ici au Québec et envoyées ailleurs, est-ce qu'il y a une obligation qui suit cet acte économique et politique?

C'est une question qui peut être liée à une notion de solidarité dont l'importance de reconnaître les principes et ensuite d'articuler sa mise en application.

475 L'intention, pourquoi est-ce qu'on veut faire quelque chose! C'est quoi l'argument? L'intention est liée forcément à une notion de responsabilité. Si quelque chose n'est pas intentionnel, bien forcément, on va pas tenir cette personne à des mêmes niveaux de sanction s'il y a méconduite. On va dire, la responsabilité est moindre. Mais quelle sorte de responsabilité et par qui? Encore, c'est des grands principes.

480 Je suis resté en ce moment dans le théorique pour essayer d'établir des éléments de base, mais c'est des choses qui sont opérées dans des situations concrètes du quotidien.

485 Dans mon domaine, on commence forcément avec le cas de Nuremberg, une situation après la Deuxième Guerre mondiale. On rassemble les médecins nazis, on dit, ce que vous avez fait était intolérable, pas juste parce que c'était contre votre ordre professionnel, votre code de déontologie qui existait en Allemagne, et ensuite de ça, mais non, ça va aller plus loin que ça, de façon que vous, comme médecins ont traité les participants, les sujets de recherche sans leur consentement, comme cobayes, est inadmissible. C'est un cas extrême. C'est du noir et blanc ici, en termes de situation.

490 Mais on commence à établir des points de repère qui disent que c'est essentiel de prendre en compte le choix des individus pour qu'ils soient respectés comme des êtres humains et s'appliquer à tout le monde. C'est là où on voit le développement des normes universelles liées à des droits humains, au respect de l'environnement, à tout autre ordre qui essaie de reconnaître l'importance de respecter les individus, des communautés, des besoins et des devoirs essentiels liés à ce qui veut être un être humain. C'est le point de départ pour mon domaine, la bioéthique, et pour un questionnement éthique très public.

500 On voit, avec tous les développements liés aux médicaments, les nouvelles technologies de pointe en santé, le questionnement dans un espace public à qu'est-ce que la science fait, comment la science est réglementée ou non, quelle devrait être la place pour l'État dans la gestion des développements de pointe.

505 Et c'est important que ces questionnements soient faits dans un espace public, parce que c'est un moyen de prendre en garde la possibilité de complaisance de la part des décideurs, de la part des scientifiques, de la part des communautés qui reconnaissent pas que, bien, les normes éthiques, les questions qui nous interpellent peuvent évoluer. Il doit changer, en particulier quand les technologies qui nous confrontent se changent, nous mettent dans des situations d'inconfort où on n'a pas nécessairement les bons outils en main.

510 Des cas extrêmes, le clonage humain, ça reste un peu de la science fiction, mais suite à ces développements dans les années deux mille, on a eu des réactions extrêmes de la part des États à travers le monde. Certaines rapidement faites, avec l'impact que, si je me rappelle bien, un cas, les

515 jumeaux devenaient illégaux, parce qu'on a passé une loi un peu trop rapidement, et on détruit une situation de clonage qui était en gros des jumeaux normaux.

520 Donc c'est un peu farfelu, mais on voit l'importance qu'un part à réfléchir à comment on va gérer des choses qui nous concernent, le clonage fait dans un labo qui est en contrôle par des instances universitaires, par des instances gouvernementales, utilisé pour des fins qu'on trouve hyperproblématique sinon inadmissible et, d'un autre côté, de ne pas rentrer dans le piège de réagir trop rapidement. De réfléchir aux politiques qu'on met en place et en particulier les lois, parce que les lois, ça ne se change pas rapidement.

525 On a des infrastructures qui sont capables de gérer des problèmes, mais qui sont subtiles, qui sont capables d'agir d'une bonne façon et avec une marge de manœuvre.

530 Plus récemment, il y a énormément d'attention qui commencent à être faites à tous les problèmes d'infection : la grippe aviaire, en ce moment Ebola, c'est le sujet de pointe de réfléchir à qu'est-ce qu'on devrait faire avec un nouveau médicament qui n'est pas encore testé. Est-ce qu'on applique ça dans un contexte public, quand on ne sait pas qu'est-ce qui va arriver?

535 En même temps, on est confronté à une situation de crise, peut-être d'utilisation comme arme bioterroriste, c'est un des grands problèmes débattu dans les années deux mille et couramment aujourd'hui.

540 Avec Ebola, on peut imaginer une inquiétude qui va au-delà des problèmes de crise humanitaire et de santé publique, en disant, si c'est pas pris en compte, il y a un impact au niveau économique, politique, social à travers le monde. Donc obligation d'intervenir.

545 Mais si on intervient sans réflexion, sans prise en compte des risques associés avec ça, de l'incertitude scientifique associée avec nos moyens d'intervention, on peut arriver avec des situations où on met à côté des droits humains. On met à risque des gens de façon indue parce qu'on a réagi trop rapidement.

550 C'est toujours le problème de faire un équilibre entre un besoin d'agir dans un contexte de crise et une capacité de réfléchir et d'avoir suffisamment d'information pour prendre la bonne décision, sans jamais avoir l'information parfaite.

555 On est dans un contexte de réflexion à des problèmes environnementaux. C'est une blague, vous pouvez parier que l'EPA, l'Environmental Protection Agency, va faire une grosse affaire de ça. Le débat sur le réchauffement climatique, c'est un débat de société. Oui, on peut attendre la crise, "The sky is falling", OK, maintenant on va agir. C'est trop tard!



555           Donc l'importance d'agir en amont avec peut-être un principe de précaution. Mais comment on va agir? Ça, c'est des questionnements éthiques, c'est des questionnements de société. Peut-être pas en utilisant un langage éthique, mais c'est, pour moi, des questions éthiques.

560           Donc qu'est-ce que je peux apporter? La première chose, c'est comment on nomme le problème. Est-ce qu'il y a un conflit ou un dilemme, première question, entre les valeurs, la vision du monde, les priorités?

565           Évidemment, dans le débat sur l'uranium, on peut construire ça comme un débat polarisé, pour et contre, mais c'est beaucoup trop facile. On n'est pas dans une situation où il y a une réponse pour ou contre. On a un questionnement beaucoup plus fin à demander. Est-ce qu'il y a des intérêts économiques qu'on veut valoriser? Certainement. Est-ce qu'il y a des besoins dans les communautés qui vont être les sites de l'extraction?

570           Évidemment, quand on prend ça en compte, entre un besoin de développement économique dans une communauté liée à l'extraction, liée à la transformation, il y a évidemment une contrepartie qui est de protéger contre les risques de santé, de s'assurer qu'il y a un suivi à long terme pour protéger la contamination environnementale qui va nuire à l'environnement et à la santé publique.

575           Ça peut être construit comme un conflit, mais ça peut être des intérêts qui s'alignent. Donc l'importance de voir, est-ce que la manière que le débat est en train d'être construit est forcée d'être un dilemme où il y a moyen de sortir de ça, d'avoir une réflexion plus nuancée.

580           Deuxième, quels sont les intérêts en jeu et de qui? Est-ce qu'il y a des intérêts personnels, professionnels, culturels, sociétaux? Est-ce que ce sont des intérêts financiers? Est-ce qu'il y a des intérêts de prestige? D'être l'expert qui présente devant une commission peut être un lieu intéressant pour agrandir ma crédibilité comme scientifique; ça peut être un intérêt fort qui crée un biais dans ma capacité de bien juger. Un intérêt financier pourrait avoir un impact négatif sur un bon fonctionnement d'un comité qui a l'obligation d'agir de façon neutre et le plus objectif possible.

585           C'est important de poser ces questions, mais pas nécessairement de rentrer dans le piège de dire, ah, il y a un conflit d'intérêts, on arrête tout, on ferme la porte. Évidemment pas.

590           C'est de reconnaître que s'il y a des conflits d'intérêts qui sont peut-être apparents ou qui sont réels, qu'on ait un moyen de gérer, d'en déclarer certains, de reconnaître qu'il y a ces intérêts pour être capable de le débattre. D'autres de dire, l'intérêt est trop fort, on doit l'écarter.

          Mais dans un débat plus large de c'est quoi la décision que le gouvernement doit prendre sur un moratoire, il y aura une multitude d'intérêts en jeu. Certains, peut-être, au lieu d'un comité, sont

595 problématiques et dont l'importance d'avoir une diversité dans le "membership" de ce comité, pour  
s'assurer que tous les intérêts sont présents et qu'il n'y a pas des intérêts qui sont exclus, pour qu'il y  
ait un vrai dialogue.

600 Si on voit qu'il y a certains intérêts qui sont prédominants, on peut poser la question, est-ce  
qu'il y a un biais inhérent déjà dans le processus? C'est surtout important d'éviter cette sorte de  
jugement d'une tierce partie, parce que ça met en péril la confiance dans un tel groupe décisionnel.

Est-ce qu'il y a des droits ou devoirs en jeu? Il y a des responsabilités, mais par qui?

605 Dans une communauté, certains leaders de communauté auront des devoirs envers leurs  
membres de cette communauté. C'est important de reconnaître ça, c'est complètement légitime.

610 En même temps, on doit reconnaître que d'autres acteurs ont des devoirs envers leurs  
membres. L'industrie a un devoir envers ses membres. Le chef d'une compagnie a une obligation  
morale dans un contexte éthique d'affaire de faire le profit, c'est la raison d'être des compagnies.  
C'est complètement légitime.

615 En même temps, l'État a des devoirs divers envers le "membership" de sa communauté, les  
citoyens. Développement économique, protection de la santé publique. Il peut avoir des  
contradictions avec la mise en application des actions qu'il va essayer de protéger ou de mettre en  
application ses devoirs.

620 On doit reconnaître cette réalité et essayer de mettre sur la table tous ses intérêts. C'est pas  
facile.

Ici, le job, c'est de pas vous donner une recette magique, une formule mathématique où on  
rentre les intérêts puis il y a la réponse qui sort. Évidemment pas. Sinon, on ne serait pas en train de  
discuter dans un forum public avec une diversité d'intérêts et d'acteurs présents de ces sortes de  
questions.

625 L'importance, c'est de les discuter, de reconnaître qu'il y a des risques et des bénéfices  
associés avec n'importe quel choix. Il y a aucun choix qui est sans risque. Il y a aucun choix qui est  
sans bénéfice pour quiconque.

630 Donc de poser des questions. Est-ce que les risques et les bénéfices sont partagés d'une  
façon équitable? Sinon, il y a un problème.

C'est également important de réfléchir au langage qu'on utilise, aux métaphores.

635 Si on utilise un langage militaire, on doit combattre les infections, on doit transformer l'uranium en arme, et c'est légitime. C'était la logique de Mutually Assured Destruction pendant la Guerre froide. C'était un choix d'État légitime pour certains acteurs dans ce moment. Mais le fait d'utiliser un langage militaire apporte certains choix. On va encadrer le discours d'une certaine façon.

640 Non, plutôt on va dire, c'est une question de science. Les faits vont être là, vont nous décrire qu'est-ce qu'on devrait faire. Oui, mais c'est quoi l'évidence? Quelle sorte d'évidence est présentée et par qui?

645 Est-ce que l'évidence mise en place par certains groupes de scientifiques est prise comme la vérité ou est-ce qu'on reconnaît qu'il y a une incertitude scientifique presque partout? Et donc de prendre cette évidence avec un grain de sel, comme n'importe quelle sorte d'autres affirmations qui est présente.

650 On peut avoir une vision du monde cartésienne qui est souvent dans les débats. On parle de l'importance des problèmes physiques et on va nier les aspects psychologiques ou spirituels, culturels, parce que c'est pas corporel, c'est pas quelque chose de physique qu'on peut évaluer et démontrer.

655 Ou on va dire, non, c'est simplement des choses universelles, ça s'applique à tout le monde et donc forcément, c'est des choses qui sont intouchables.

660 On voit, c'est ça des métaphores à travers des débats publics. Chacun va être acté par différents acteurs. Ce qui est important, c'est de reconnaître que dépendant du langage et des métaphores qu'on utilise, on est en train d'encadrer le discours et le débat d'une certaine façon. Il y aura certaines questions qui sont simplement hors du débat, parce qu'elles ne rentrent pas dans le cadre d'analyse.

665 Donc dans un débat public, de questionner sur le langage qui est utilisé par les différents acteurs et de voir, est-ce qu'il y a des valeurs sous-jacentes, un encadrement du problème qui fait que certaines perspectives ou certaines questions ne sont pas articulées, ne sont pas présentes.

670 C'est un autre élément important dans n'importe quelle analyse éthique et qui vient des critiques des sciences sociales depuis des années, de nous aider à comprendre comment ça change la manière qu'un débat se déroule et comment les parties prenantes à ce débat vont interpréter le discours.

Parce que souvent, c'est des choses qui sont inconscientes.

675 Qui sont les parties prenantes? Est-ce qu'il y a des gens autour de la table qui prennent une place plus dominante, comme j'ai déjà mentionné? Est-ce qu'il y a des gens qui ne sont pas autour de la table et qui peut-être devraient l'être?

680 Donc évidemment, on va parler dans une instance comme la nôtre des citoyens, des communautés, des groupes culturels. Mais à quelle place? Est-ce que des groupes ethniques, est-ce que les communautés autochtones, est-ce que les groupes d'intérêt devraient avoir plus de place que d'autres? Ou est-ce qu'on traite tout le monde de la même façon?

685 Ça, c'est des questions liées à des choix de société, de comment on met en place un système de délibération public.

C'est quoi la place pour les agences gouvernementales? Juste un rôle de consultant, de soutien ou d'intervenant? Est-ce qu'il y a une place pour les professionnels? Bien, quelle sorte, de santé, de sécurité, agroalimentaire, quelles sont les expertises qu'on veut autour de la table! Comment est-ce que cette expertise va influencer le développement de la réflexion collective et la rédaction des rapports?

690 Est-ce qu'on va se fier à cette expertise au-delà des paroles des autres intérêts, des autres parties prenantes.

695 Est-ce qu'il y a une place pour les juristes, de réfléchir à qu'est-ce qui est légal en ce moment. Les contextes juridiques qui contraignent peut-être le fonctionnement d'un processus décisionnel et délibératif.

700 C'est quoi la place pour l'industrie?

Est-ce que les représentants d'autres pays devraient être parties prenantes dans cette situation? Quand on imagine que dans le contexte de l'uranium, peut-être un de nos intérêts, c'est l'exportation à l'étranger. Peut-être dans la même optique que le débat avec l'amiante, on peut imaginer un questionnement qui dit, il y a une obligation de la part de l'État de pas envoyer des produits dits nocifs à des étrangers, parce que si c'est nocif ici, c'est nocif là-bas. Mais ça, c'est un questionnement légitime à mettre dans un débat public sur le sujet de l'uranium, peut-être. Mais si oui, est-ce que ces autres représentants devraient être présents?

710 Avec ces différentes parties prenantes, il y a évidemment une diversité de droits et de responsabilités et d'opinions, intérêts et priorités qui peut être divergente. On doit reconnaître ça. Il y en a pas un qui est prédominant. S'il y en a, on a un problème.

715 Est-ce qu'il y a des questions de justice, peut-être, mais est-ce que c'est local, national, international, global, comment est-ce qu'on décide?

Basée sur la légalité ou le mérite? La justice, c'est une boîte noire des fois. On lance tout dedans, et c'est juste ou non, mais quelle sorte de justice!

720 La responsabilité, de la part de qui?

Pour quelles choses et quelles valeurs? C'est des questions fondamentales dans un débat de justice.

725 On a droit à toutes sortes de choses. On va dire que c'est essentiel dans un pays, juste d'avoir accès à la nourriture, au logement, à l'éducation, les médicaments, les soins, mais ce sont également des problèmes pour notre société de décider comment allouer ces ressources qui sont fondamentalement limitées. C'est un problème de justice parmi d'autres.

730 Le développement économique, c'est un bien fondamental, mais également, accès à des soins de santé de pointe, à un environnement sain, à de l'eau potable, ça peut être des questions de justice. Si c'est toujours les mêmes petites communautés en région qui prennent tout le risque, on peut dire qu'il y a un problème d'injustice. Mais est-ce qu'ils en bénéficient aussi, et qui va bénéficier? Ça, c'est des questions de justice fondamentales. Il n'y a pas de réponse facile à ça. Si on voit une réponse facile, c'est clair qu'on est dans un domaine noir et blanc et ça, c'est pas des situations qui nous intéressent.

740 L'éthique est fondamentalement, le jeu dans les zones grises. Les noirs et blancs sont faciles à identifier. La vérité, c'est les problèmes de société, c'est cette zone grise dans le milieu qui nous intéresse où des fois, on doit vivre avec des questions difficiles, parce qu'il n'y a pas de réponse.

Mais ce qui est important, c'est de commencer à poser des bonnes questions pour aller peut-être dans la direction d'une réponse, sans nécessairement avoir la prétention d'être parfait.

745 On doit reconnaître l'importance de l'encadrement d'un problème et des fois, de prendre un acte politique de réencadrer le débat.

Examiner les normes et les lignes directrices du discours qu'on nous présente, soit dans un espace public, soit dans une consultation publique.

750 Déterminer qui sont les parties prenantes. Évaluer les risques et les bénéfices pour ces parties prenantes. Est-ce qu'il y en a d'autres qui sont plus importantes que d'autres? Dans une

société démocrate, peut-être, oui, c'est les représentants des acteurs de toute la société. Mais peut-être qu'on fait moins attention aux gens en dehors de nos frontières, avec raison.

755 Être transparent et justifier l'argument qui soutient les décisions est essentiel, mais également d'avoir l'humilité de ne pas être parfait et de reconnaître que tout jugement peut être modifié, suite à des nouvelles évidences, à l'évolution du débat sociétal et du développement technologique.

760 Pour moi, ça, c'est un résumé dans une demi-heure de c'est quoi l'éthique appliquée et pour aider à la réflexion. C'est de ne pas donner de réponse facile, c'est de pas avoir une boule magique qui dit que ça, c'est la vérité, mais plutôt de reconnaître que dans un espace public, avec des questions de société, on doit garder les yeux ouverts et poser les bonnes questions. Merci.

765 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci monsieur Williams-Jones.

770

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

775

Je vais demander à mes collègues s'ils veulent casser la glace!

**PAR LE COMMISSAIRE :**

780

Oui, j'aurais quelques questions à vous poser. Je vais commencer par celle qui m'apparaît intéressante quand je la mets en lien un petit peu avec les informations que nous avons eues lors des dernières séances.

785

Est-ce qu'au plan éthique, nous avons vu entre autres dans une présentation d'une personne de l'INSPQ, l'Institut national de santé publique, elle avait fait référence au concept de nucléarité.

790

D'après ma compréhension, c'est une construction sociopolitique de l'uranium. Autrement dit, que l'uranium n'est rattaché qu'avec sa finalité nucléaire.

795 Pour vous, en termes éthiques, je sais que vous avez dit que vous n'avez pas de recette magique, c'est de valeur, mais est-ce qu'effectivement, la décision ou pas du gouvernement d'y aller avec la filière uranifère doit prendre en compte la finalité de l'utilisation de l'uranium et ultimement, au fond, ultimement, est-ce que les considérations, même si c'est hors de notre mandat, est-ce que les conditions relatives aux déchets nucléaires devraient être en quelque part pris en compte?

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

800 C'est évident que d'un point de vue, on peut imaginer que l'uranium, c'est juste un élément et donc, il n'y a aucune valeur associée avec cet élément, c'est quelque chose de naturel. C'est un point de vue, de dire, regarde, on trouve ça dans l'environnement, et depuis l'origine de la planète peut-être, on a de l'uranium dans la terre, OK.

805 Le problème, ça relève du choix de la société de faire l'extraction et la transformation. C'est une façon de regarder le problème, OK, "fine"!

810 Mais si on met ça en lien avec le contexte social, son application, de dire, il n'y a pas de problème si on fait juste l'extraction, c'est pas nous qui fait la mise en application. On vend cette ressource de base à quelqu'un d'autre, ce n'est plus notre problème. C'est une façon d'encadrer le problème, de dire, c'est pas de notre responsabilité. Donc de limiter la frontière de nos responsabilités et du débat.

815 Personnellement, j'aurais tendance de dire, c'est trop limité en termes de moyens de regarder la situation.

820 Dans le contexte du développement nucléaire, une des notions de base développées dans les années soixante-dix, c'est le concept de "dual use", double utilisation, et c'est de reconnaître que n'importe quelle technologie, comme une technologie liée à l'utilisation de l'uranium pour des armes nucléaires, pourrait avoir une fin très négative : la destruction de l'être humain sur la planète. Forcément quelque chose qu'on critique.

825 En même temps, c'est une source d'énergie importante, c'est une source d'isotopes utilisés dans toutes sortes de technologies de pointe, imagerie médicale qu'on va dire qui sont des biens de la société importants qu'on va pas laisser tomber.

830 Donc si on reconnaît ce double usage, fondamentalement lié aux produits naturels, ça devient difficile de séparer les deux (2) comme éléments ou si on fait l'extraction, on pense pas à ces fins, parce que forcément, il y a quelqu'un d'autre qui va le faire.

Le fait de le mettre sur le marché ce produit, c'est de reconnaître qu'il va être utilisé. La difficulté, c'est qui doit être responsable pour cette bonne ou mauvaise utilisation, et comment est-ce qu'on va définir qu'est-ce qui est bon ou mauvais?

835 Donc quand je réfléchis à ces questions de double usage, je dis, en amont avec la recherche scientifique, en aval avec des prises de décisions politiques et industrielles, on doit réfléchir à l'implication tout au long de la route.

840 Pour les scientifiques, pour mes confrères à l'université, souvent c'est considéré comme un peu hors contexte de réfléchir à ces enjeux éthiques, quand je suis juste en train de comprendre le fait scientifique, comment ça marche cette technologie, comment ça marche le dépôt où je trouve l'uranium. Je ne suis pas du tout un expert en géologie. De reconnaître ça, ça peut être une source d'intérêt purement scientifique.

845 Mais d'ignorer le fait que l'information qu'on produit va être ensuite utilisée par des tierces parties, c'est de limiter notre capacité, un, d'agir, et de reconnaître des chaînes causales dans lesquelles nous sommes parties, même si on veut pas l'être. Même si on pense que notre action est scellée de façon hermétique, c'est pas la vérité. On est toujours dans un lien de responsabilité.

850 Par contre, on n'est pas complètement responsable. On doit reconnaître les limites de nos responsabilités, la capacité d'agir et de pas être tenu responsable pour des choses qui nous dépassent, où on n'a pas de capacité d'agir.

855 Donc dans un contexte scientifique par exemple, dans certains secteurs, on va obliger la censure académique pour des arguments de protection de la sécurité publique. Ça, c'est d'accord avec les technologies nucléaires, avec certains éléments de cryptographie, avec toutes sortes de règlements nationaux qui va contraindre la capacité de partager le développement de ces technologies, et mêmes les connaissances avec d'autres pays. C'est une des grandes craintes liées au bioterrorisme, que l'information scientifique va être utilisée pour des mauvaises raisons par des groupes non étatiques pour faire des armes.

860 Dans le contexte de l'uranium, mettre ça en lien avec une industrie qui fait l'extraction et une autre industrie qui fait la transformation, il y a un acte, l'extraction, un acte économique, un acte qui a un impact environnemental, mais on reconnaît aussi que les compagnies ont une responsabilité sociale de bien agir, de pas juste rentrer, extraire une ressource, puis quitter. Ça, c'est depuis des années qu'on met en place des lois, des normes, que l'industrie répond à des codes d'éthique qui disent que ça, c'est la valeur de notre industrie, qu'on veut être reconnu comme des industries fiables où on peut faire confiance et donc, voici les moyens qu'on va agir, pas juste sur papier, mais en pratique.

870



Ça, c'est des changements de société importants, et on voit ça à travers les secteurs économiques et industriels.

Une reconnaissance d'un niveau de responsabilité.

875

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci. J'aurais une autre question. Dans votre introduction, vous avez, et je vous cite presque : Il faudrait éviter que celui qui crie le plus fort gagne ou finisse par gagner.

880

Je me demandais, dans l'actuelle audience, le participant tout à l'heure, vous l'avez entendu, a indiqué que la participation est relativement faible, du moins de façon présentielle, qu'est-ce qui arriverait si l'opinion publique s'exprimait à travers une course aux tenants du pour et aux tenants du contre, avec des positionnements qui ne soient pas nécessairement très étoffés? Qu'est-ce qui arriverait au plan éthique?

885

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Ce qui arrive, c'est qu'on a un débat qui est évacué des valeurs, des principes opérationnels et qu'on court le risque de faire des choix de société qui vont nuire à plusieurs secteurs de cette société, et que juste certaines valeurs vont être mises en avance.

890

De manquer une participation publique et diverse et bien articulée et de ne pas agir sur tous les faits qu'on a besoin. Les faits scientifiques, les faits politiques, les choix économiques sont souvent juste les choses qu'on peut pas facilement mais plus facilement documenter. On peut consulter des experts, on peut demander des rapports, des soumissions. C'est beaucoup plus difficile de consulter le public, parce qu'il n'y a pas un public. Il y a des publics.

895

Il y a une diversité de groupes d'intérêts. On parle souvent de monsieur et madame Tout-le-monde, mais c'est une moyenne. Il n'y a pas un monsieur et madame Tout-le-monde. Il y a une diversité d'individus, certains qui sont pas du tout intéressés et qui sont évidemment pas présents aujourd'hui. Mais d'autres, peut-être via des groupes d'intérêts, qui se présentent parce qu'eux ne se sentent pas habiles à partager leur perspective, mais ils soutiennent d'autres qui sont peut-être plus articulés et qui sont capables de présenter dans un espace public, ce qui peut être intimidant pour des membres du public.

900

905

Donc l'importance d'un engagement public qui va au-delà des gens qui sont présents dans la salle, c'est d'assurer qu'il y a cette représentation, mais pas dans un sentiment que tous les groupes doivent être représentés, que c'est quelque chose qu'on peut calculer, qu'on doit nommer

910 des représentants formels, parce qu'il y en a pas des représentants formels des publics divers.  
Certains sont lous, sont flous, d'autres sont très structurés et organisés.

915 Donc l'importance est le défi pour n'importe quel groupe de consultation qui veut agir d'une  
façon éthique, c'est d'innover les moyens pour lesquels ils essaient de tenter de comprendre  
qu'est-ce qui est le pouls des débats publics. Mais on pourrait pas avoir ce débat si ça rentre pas  
dans la presse, si les gens sont même pas conscients de quels sont les problèmes.

920 Dont un des problèmes que je vois dans le peu que j'ai lu sur l'uranium, dans ce qu'on voit  
présentement avec les choix économiques liés à un contexte de crise budgétaire, quand on a un  
débat de société qui est polarisé, bien, on manque beaucoup de détails. Et le citoyen, informé ou  
non, n'a pas les moyens d'engager dans ce débat parce qu'il n'a pas suffisamment d'informations.  
Il n'a pas l'articulation claire de toute la diversité des arguments.

925 Le cas extrême, c'est évidemment le débat, en particulier aux États-Unis, sur le  
réchauffement climatique, complètement polarisé, avec un média qui fait que les scientifiques sont  
pour et contre. En ignorant le fait que quatre-vingt-dix-neuf point neuf neuf neuf (99,999 %) des  
scientifiques sont pour le fait qu'il y a un réchauffement climatique, il y a une infime partie qui est  
présentée d'un poids égal dans les médias est contre. Là, on pourrait avoir un système où le public  
est mal informé par un débat de société via la presse publique, parce que c'est articulé d'une  
930 manière injuste, qui ne reflète pas la réalité scientifique.

935 En même temps, si on ajuste un débat scientifique qui n'est pas vulgarisé, qui n'est pas  
accessible, qui ne parle pas des enjeux qui interpellent l'individu qui habite dans une communauté  
près de l'industrie, qui va subir des impacts environnementaux, si cette voix n'est pas présente, si  
c'est juste le bénéfice pour une ville, Montréal ou Québec, qui est loin du contexte où l'extraction va  
être faite, bien, on a également un grand problème, parce que les gens qui vont être directement  
concernés à proximité, leur voix va être pas exprimée.

940 Donc c'est essentiel que des grands débats de société aient un engagement public, mais  
c'est pas facile de le faire. Et il y a un énorme débat dans la communauté scientifique qui réfléchit à  
la consultation publique et à la délibération, d'exactement comment bien faire. C'est le sujet ouvert.

945 Donc votre Commission, c'est pas le seul lieu où on voit ce débat actualisé, il y en a une  
diversité. Et dont le défi, c'est de trouver ces moyens et d'innover.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais poursuivre un peu dans la question, mais en la plaçant sous un autre angle.  
Quand on fait un débat de société, comment gérer avec équité les nombreux intérêts publics en

950 présence? Intérêt public peut être défini, je sais pas, au niveau national, au niveau régional, au  
niveau local, puis des fois au niveau local, il peut y avoir des droits en cause. Des fois, c'est des  
droits qui sont reconnus, des fois c'est des droits qui sont pas reconnus.

Comment introduire une règle d'équité dans ce tableau relativement complexe?

955

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

960 Avec énormément de difficulté. Le moyen d'agir, c'est de reconnaître qu'il y a une limite à  
l'éthique d'un point de vue d'un académique comme moi, même quelqu'un qui essaie d'agi dans le  
développement des règlements, dans le développement des bonnes pratiques. C'est de  
reconnaître la place où on peut agir.

965 Un concept qui m'aide, et c'est ce que j'essaie d'articuler dans mes cours par exemple, c'est  
la notion de sphère de justice, de reconnaître les niveaux de responsabilité où on peut agir et  
l'importance de la prise en compte. Un premier repère et mon premier devoir, c'est la production de  
ma famille, peut-être, c'est mon point de départ. C'est ma sphère de justice la plus proche, la plus  
proximale.

970 De ça, je sors. J'ai des responsabilités en tant que professeur, en tant que scientifique, en  
tant qu'expert devant vous aujourd'hui d'agir d'une manière ouverte, transparente, de pas cacher  
mes propres intérêts. D'être honnête.

975 En tant que décideur, d'écouter le plus possible de gens et d'essayer de mettre ces voix sur  
la table. Ça va forcément être des choix qui dépassent une évaluation éthique et qui vont être des  
choix politiques.

Ce que le comité de consultation peut faire, c'est d'essayer de clarifier le débat, de mettre le  
plus d'information possible sur la table et d'articuler ça d'une façon claire, cohérente et rationnelle.

980 Ensuite, ça va être des choix politiques. Et nous, comme citoyens, on a des moyens autres  
qu'une commission d'agir par nos votes, par le lobby, par des lettres, des courriels qu'on envoie à  
nos députés, à nos ministres, par les gens qui prennent l'espace dans la rue. C'est d'autres  
moyens civiques d'agir, mais qui dépassent largement le débat éthique.

985 Le défi par contre reste, on va écouter les voix qui sont les plus fortes. Le job, je dirais, des  
agences et des instances délibératives, c'est de ne pas juste écouter ceux qui crient le plus fort,  
c'est d'écouter les autres et de reconnaître également l'expertise des gens qui doivent rédiger ce  
rapport.

990 On est dans un moment, dans le monde universitaire, et à travers d'autres instances, où il y  
a un sentiment que tout doit être fait en délibération, et on va se réunir ensemble, on va se serrer la  
main et puis ça va bien rouler. Impossible. On prend pas des décisions comme ça.

Il y a des groupes qui doivent décider. Tout va dépendre sur comment il fait sa décision, de  
995 quel moyen, et est-ce qu'ils sont ouverts à une diversité de points de vue.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Michèle.

1000

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Dans une de vos interventions tout à l'heure, vous avez répondu, il faudra innover les  
moyens pour consulter.

1005

C'est bien évident qu'une consultation comme la nôtre est un moyen. La question pourrait  
être double.

1010

On va commencer, dans votre expérience, quel genre de moyen de consultation permettrait  
d'éviter de polariser, peut-être que dans le cas qui nous occupe, on n'est pas dans cet agenda-là,  
mas quel type de moyens de consultation sont assez créateurs puis assez larges au niveau des  
parties prenantes pour arriver à faire ce que vous avez appelé le consentement et non pas le  
consensus?

1015

On ne cherche pas encore la formule magique, mais ça permet d'éclairer peut-être pour le  
futur. Est-ce qu'il y a des moyens comme ceux-là?

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

1020

Il y en a une diversité, mais tout va dépendre sur qu'est-ce qu'on vise comme objectif. Donc  
il y a des forums publics comme le vôtre qui est un lieu où les gens vont soumettre un avis.

Il y a des cafés scientifiques à l'autre extrême. On prend un expert, on lance un enjeu, puis  
on discute dans un espace public. Ça, c'est l'autre extrême.

1025

Il y a des groupes décisionnels qui vont être lancés avec un mandat de prendre une décision  
sur cette situation et dont on va constituer un groupe d'experts, mais peut-être de représentants de  
groupes d'intérêt identifiés, mais avec l'objectif de produire un rapport, mais qui est pas  
nécessairement un groupe comme le vôtre, une commission formelle établie.

1030

Il y a une expérimentation de toutes sortes. Et dans la critique de chacun de ces différents moyens, il y a reconnaissance de ces limites dont certaines courent le risque d'être des "rubber stamps". Oui, on va faire une consultation, il y a une diversité d'acteurs autour de la table, on est vraiment inclusif, parfait, on sort un rapport, et on sait que ça va se ramasser dans un tiroir quelque part. Parce qu'il n'y a aucun lien entre l'objectif de la production d'un rapport et une décision.

1035

Il y en a d'autres où on dit, oui, mais le problème, c'est que les gens autour de la table ne sont pas suffisamment experts pour être capables de donner un avis informé. OK, donc on reconnaît cette limite et donc, on va passer un jour, deux (2) jours, une semaine pour former des citoyens de base pour être experts pour prendre une décision.

1040

OK, mais est-ce qu'on a maintenant écarté les citoyens pour remplacer avec des pseudo-experts?

1045

Il n'y en a pas une façon de faire, il y a plein d'expérimentation.

La Commission de santé et bien-être, par exemple, expérimente avec des moyens de consultation publique sur des débats liés à des choses de société, surtout dans le domaine de la santé. Il fait des forums publics, il fait des consultations.

1050

Il engage des gens en bioéthique pour faire des rapports de base, des revues de littérature. On voit qu'est-ce qui est fait dans le contexte scientifique et on apporte ça dans un espace public via des documents de synthèse qui vont être le point de départ pour informer une discussion délibérative. Mais chacun est une expérience.

1055

D'autres, c'est évidemment les choses qu'on connaît mieux, les sondages. Mais suite à toutes nos expériences dans les dernières années, on sait très bien que les sondages peuvent mentir, que les gens, quand ils répondent à un sondage, pensent déjà à qui pose la question, est-ce que je vais répondre de cette façon!

1060

La façon de poser la question est des fois également en train de demander quelle sorte de réponse on veut avoir. C'est un moyen.

1065

Avec les médias sociaux, on voit des nouveaux espaces d'innovation, on voit un débat qui est hors des sentiers battus, hors des contraintes régulières. C'est un terrain neuf et ouvert, on ne sait pas où ça va aller, mais c'est des moyens d'expérimenter avec des discours publics qui sortent des frontières restreintes de l'expertise gouvernementale ou universitaire.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1070           Comment, à votre avis, devons-nous aborder la question de la responsabilité de la  
génération actuelle à l'égard des générations futures en matière de résidus et de déchets  
radioactifs?

Parce que là, on parle d'horizons temporels qui sont très longs.

1075

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

1080           Oui. Donc, je mets mon chapeau de philosophe. Je me rappelle d'avoir lu un article pendant  
mon doctorat où l'argumentaire, il n'y a aucune justice intergénérationnelle, c'était surtout dans un  
contexte de technologie de santé. Pourquoi réfléchir à la responsabilité à quelqu'un qui n'existe  
même pas?

Ma responsabilité devrait être avec la personne devant moi et ça s'arrête là-bas. C'est un  
point de vue, mais assez limité.

1085

Parce que le moment qu'on reconnaît d'un point de vue de société qu'on est toujours dans  
un "timeline" avec des gens qui sont en train de naître, d'autres en train de vieillir, d'autres en train  
de mourir, et qu'il y aura forcément des générations futures.

1090

Certains autres philosophes et d'autres gens en sciences sociales vont dire, il y a forcément  
une responsabilité à long terme. Il y a un concept de justice intergénérationnelle qui vient de  
certains comités autochtones, de certaines philosophies de l'Asie, qui essaie d'encadrer ces  
responsabilités à long terme.

1095

Mais c'est difficile d'articuler, en particulier dans un contexte occidental, parce qu'on n'est pas  
dans cette optique de long terme. On est plutôt dans une optique de qu'est-ce qui est devant nous,  
une optique politique de quatre (4) ans, une optique de nos contextes économiques de qu'est-ce  
que j'ai besoin de faire dans les prochains trois (3) mois pour que mes actionnaires voient une  
retombée intéressante!

1100

C'est des "timelines" complètement différents et qui créent des difficultés qu'on essaie  
d'articuler une responsabilité à long terme, parce que ça reste flou.

1105

C'est le même problème avec la responsabilité qu'on est en train de, je dirais, négliger en ce  
moment avec Ebola. C'est un problème en Afrique, on laisse ça en Afrique. Il y a des milliers de  
gens qui sont en train de mourir. À quel moment est-ce qu'on va agir, nous les Canadiens? Ah  
bien, juste quand ça nous touche, bien, c'est un peu trop tard!

1110 Ça, c'est un argument de précaution, de commencer à agir plus loin en termes d'espace physique, mais peut-être en espace temporel.

Par contre, c'est extrêmement difficile de le vendre. Il y a des analyses en sociologie, en anthropologie, en psychologie qui commencent à décrire le phénomène d'épuisement ou de manque de capacité de faire des actes de charité à distance, physiques et temporels.

1115 À certains moments, c'est le mauvais problème de santé, c'est la mauvaise tempête, ça nous concerne pas, on est épuisé, on passe à d'autre chose. Donc il y a moins de dons pour ce prochain accident naturel que celui où on a sorti des milliards de dollars.

1120 C'est le même problème avec ces notions de responsabilité intergénérationnelle, parce que c'est extrêmement difficile à imaginer, parce que psychiquement, on n'est pas dans cette optique de longue distance. Et on voit ça avec nos planifications publiques.

1125 Peut-être que c'est notre contexte nord-américain, on est des pays jeunes. Quand j'étais en Grande-Bretagne, j'étais dans un pub qui datait de trois cents (300) ans. Tout était vieux. C'était évident que tu avais des lois foncières, des contrats de cent (100) ans, aucun problème. On n'est pas dans cette optique en Amérique du Nord. On est beaucoup plus proche avec notre vision de la distance temporelle, et on n'a pas encore une articulation claire et cohérente de qu'est-ce qu'on devrait faire pour l'avenir.

1130 On reconnaît le problème, on parle de ça, mais c'est pas convaincant encore comme argument. Et donc, c'est un espace de développement, de réflexion, de débat, peut-être de sensibilisation de nos communautés, qu'on a besoin de réfléchir à long terme et pas juste à notre retraite, même plus loin.

1135 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Joseph.

1140 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous avez parlé d'entrée de jeu, et vous êtes un chercheur de toute façon, vous avez parlé de l'intégrité de la recherche. J'aimerais en parler, coupler avec la probité intellectuelle. Les deux (2) sont souvent très reliées.

1145 La semaine dernière, certains participants faisaient valoir que les travaux de recherche ou de suivi qui sont réalisés par les minières peuvent être, pas nécessairement mis en doute, le terme est

trop fort, mais que nous devrions être suspects devant les résultats qui mériteraient d'être confirmés éventuellement.

1150 Selon vous, et cet aspect-là a été adressé au porte-parole de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui a indiqué, entre autres choses, que cette commission finance actuellement une étude relativement importante, peu importe sa nature, mais qu'elle-même finançait des études.

1155 Je voulais savoir comment, pour vous, vous percevez ou vous évaluez les recherches qui sont faites par des entreprises, sous la responsabilité des entreprises, si elles ne sont pas évaluées par les pairs, un, et deuxièmement, si elles étaient évaluées par les pairs pour des publications, comme c'est déjà arrivé avec l'Institut national de santé publique qui, dans un système d'appréciation de la revue de littérature, a décidé de donner la note zéro lorsque la recherche était financée par les minières, même si elles étaient publiées dans des revues internationales, donc  
1160 avec évaluation par les pairs.

Donc quel est votre avis, en termes éthiques, de l'intégrité de la recherche et de la probité intellectuelle?

1165 **PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

C'est une question qui est archi-présente maintenant dans les débats de conduite responsable de la recherche et à travers les acteurs pharmaceutiques, tabac, santé publique liée à une question de nutrition, c'est les mêmes questions.

1170 Le mot clé, c'est la transparence. Et manque de transparence égale un manque de confiance. Donc si je me recule, d'un point de vue scientifique, on tombe sur la crédibilité scientifique quand on publie. Si on peut pas croire dans les données, on a un problème, parce que c'est la seule chose qu'on a.

1175 Dans le contexte scientifique, nos données doivent être crédibles et doivent être capables d'être testées idéalement par d'autres scientifiques, pour qu'on avance les développements scientifiques.

1180 Dans un espace politique et public où on a des recherches qui sont subventionnées par l'industrie, l'industrie est dans une négociation ou un débat de valeurs avec d'autres acteurs, certaines industries vont être complètement écartées et leur travail va être mis à la poubelle.

1185 Le cas extrême évidemment, c'est le tabac où on a, en gros, dit, ces recherches scientifiques financées par l'industrie du tabac étaient complètement biaisées et, pire que ça, elles étaient utilisées pour écarter la vérité, pour mettre en place des politiques publiques favorables à leur



développement économique et pour complètement cacher des problèmes de santé publique bien reconnus et démontrés dans le domaine scientifique.

1190 Le danger, dans le contexte actuel, pour l'industrie, je dirais, c'est, si on rentre dans une optique où on va produire des documents scientifiques, et on est trop proche à ce développement, on court le risque que même si on fait le bon travail avec la meilleure intégrité scientifique, avec le plus de transparence, avec la meilleure méthode, l'objectivité, ça vaut rien, parce que les gens qui nous critiquent ne vont pas croire qu'est-ce qu'on dit.

1195 Donc l'importance de, si comme acteur, une compagnie veut avoir une crédibilité dans un espace public, soit elle prend l'approche du marketing et on pousse le message fort et là, on va utiliser tous les moyens, incluant des études que nous, on va établir avec nos experts, et on espère qu'il va dans nos intérêts si on va pas publier.

1200 Dans le contexte actuel de l'industrie pharmaceutique, le développement des technologies en santé, c'est une des critiques extrêmement fortes contre ces industries. En gros, on dit, vous êtes en train de cacher les études négatives et juste obtenir des études de base qui rappellent les mêmes faits sur des petites échelles qui sont pas fiables, pour créer l'impression que tout est beau.

1205 Hyperproblématique, largement critiqué, au point que dans le contexte de soins de santé, il y a une levée de boucliers contre ces études.

1210 Moi, je dirais, sans avoir étudié la littérature produite ou soutenue par l'industrie uranifère, qu'ils courent un risque important s'ils sont trop proches des études qu'ils veulent porter. C'est beaucoup mieux de dire, on a besoin de l'intérêt et on a besoin et on a l'intérêt de savoir où trouver ces nouvelles sources de produits de base. "Fine", engage des scientifiques pour le faire.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1215 C'est parce que je veux pas perdre le fil. Vous dites que l'industrie minière, bon, c'est un cas d'exemple, l'industrie minière, mais je comprends que ça s'applique à d'autres types d'industries, court un risque.

1220 Mais d'un côté, des personnes-ressources nous ont indiqué que c'était ultimement quand même la responsabilité des sociétés minières de faire de telles études. Alors si l'industrie minière, selon ce que je comprends, court un risque en l'assumant, et si la réglementation et la convention veulent que ce soit à l'entreprise d'assumer cette responsabilité, où est l'issue?

1225 **PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Je pense que le problème, c'est qu'on a mis le devoir de démontrer les faits scientifiques sur les épaules du mauvais acteur. Ça devrait pas être sur l'épaule de l'industrie de s'autodéfendre, de dire oui, on a la vérité, voilà nos études. Parce que forcément, ça va être critiqué pour être biaisé. Même si ce sont des bonnes études.

1230

Ça devrait être sur les épaules de la communauté scientifique et les agences de réglementation.

1235

Le problème qu'on a, je dirais dans plusieurs secteurs, c'est qu'on a fait du "down sourcing" ou de déresponsabilisation des acteurs qui normalement auraient dû avoir cette indépendance, la communauté scientifique, les agences du gouvernement, les départements de recherche dans les gouvernements, de faire ce travail.

1240

Et de faire ça de façon transparente avec toute l'expertise qui est dans la communauté scientifique, et avec la critique qui est un moyen d'essayer de contrebalancer différents points de vue dans la communauté scientifique.

1245

C'est pas à dire que c'est impossible d'avoir des bonnes collaborations entre industrie et communauté scientifique, non, complètement contre ça. Il y en a des beaux exemples de telles collaborations qui sont intéressantes pour les deux (2), qui est une source de financement pour les chercheurs et qui produit de l'information qui est tout à fait utile pour l'industrie pour avancer leur intérêt, leur développement.

1250

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais justement, dans ces exemples, qu'est-ce qu'il y a de particulier qui fait que ce sont des bonnes expériences?

1255

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Les bonnes expériences, c'est en partie lié à c'est quoi l'objectif; donc l'objectif, c'est de faire une bonne étude de marché sur l'utilité de cette approche économique. On engage des économistes de pointe, excellent. Mais laissez-leur leur liberté de bien faire leur travail.

1260

Et donc, ça prend une approche beaucoup plus "hands off" qui démontre de façon procédurale qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts, et on n'est pas en train de manipuler les études pour qu'elles arrivent à nos fins.

1265

D'autant plus problématique par contre, quand on demande à l'industrie qui veut mettre sur le marché un produit d'être son propre régulateur. Là, je pense qu'on met l'industrie dans une situation intenable et ça, je trouve ça fondamentalement injuste et mauvais pour la société.

1270

Je pense que c'est le devoir de la communauté scientifique et des agences gouvernementales de faire ce travail.

1275

Évidemment, on veut avoir des sources d'information qui viennent de l'industrie, qui parlent de leurs besoins, qui fait leurs propres études, mais pour leurs fins. C'est une chose. C'est une autre chose de transformer une étude dans un acte de marketing pour convaincre qu'il n'y a pas de problème. Tout est beau, il n'y aura pas de contamination, "don't worry about it". Oui, mais on va pas croire ça.

1280

Donc c'est quelque chose qui reste peu utile et qui va être mis à la poubelle par certains acteurs.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1285

Alors monsieur Williams-Jones, si vous le permettez, comme ça fait déjà une heure et demie (1 ½) qu'on fonctionne, on pourrait prendre une pause et vous revenir. Comme vous êtes notre seul conférencier, on voudrait en profiter un petit peu. Alors si vous permettez, on reviendra tout à l'heure.

1290

Alors donc quinze (15) minutes à partir de maintenant. Merci.

\_\_\_\_\_

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

\_\_\_\_\_

1295

**REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION (SUITE)**

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1300

Alors mesdames et messieurs, si vous voulez bien reprendre votre place, nous allons redémarrer l'audience!

1305

Monsieur Williams-Jones, je vais vous poser une question qui intéresse beaucoup de commissaires du BAPE depuis longtemps.

1310

Quand on a un petit nombre de personnes qui sont touchées par un projet, dans notre jargon, des fois on dit impactées par un projet – pardonnez-moi l'anglicisme – et qu'un grand nombre autour d'eux en profitent, c'est pas eux autres qui en profitent, c'est plutôt le grand nombre, comment on doit s'assurer qu'ils trouvent leur compte? Jusqu'où on doit aller?

1315

Est-ce qu'ils doivent être laissés à eux-mêmes? Ça, c'est les corps publics, il faut penser arbitrage, il faut penser négociation, qu'est-ce qui peut être vraiment équitable, éthique, au fond?

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

1320

C'est le défi de proportionnalité. Comment agir d'une façon proportionnelle quand il y a un grand groupe qui va bénéficier peut-être du travail d'un tout petit.

Dans une approche philosophique, l'utilitarisme par exemple, on va dire, peut-être qu'on peut justifier de complètement écraser le petit groupe. On prend pas en compte parce que le bénéfice pour le plus grand nombre est le plus important. C'est une façon de le voir à une notion de justice.

1325

Il y a d'autres modèles qui vont dire, ça, c'est complètement inadmissible dans une société qui veut être juste, de plutôt valoriser le respect pour le devoir ou le travail pris par ce petit groupe, parce qu'il va bénéficier le groupe plus large, et de pas justifier à un calcul universel de maximiser un bien, un bien économique ou de n'importe quel autre sorte de bien, mais plutôt de respecter la responsabilité envers un tout petit groupe.

1330

On peut aller plus loin en disant, en particulier quand le petit groupe va écopier de tous les problèmes. Donc d'autant plus important de minimiser le plus possible à un niveau les risques qui sont associés, question de gestion de risques à son bout, et même à l'extrême, à cause du fait qu'il y a un tout petit groupe qui va être pris avec la plupart des risques, parce que ceux en région, c'est le centre-ville qui va bénéficier. À un niveau.

1335

Deuxième niveau, c'est de dire, est-ce qu'il y a des redevances qui devraient être apportées à ce petit groupe pour, dans un sens, compenser de manière le bénéfice qui va être apporté à un autre groupe plus large.

1340 Donc peut-être qu'on va dire, dans une notion de responsabilité et d'équité en échange pour le risque porté par un petit groupe, un comité en région, un petit village où il y aura de l'exploitation, de dire, le bien qui revient à ce petit village est pas juste par le développement économique de tout l'État, parce que le bien est trop diffus. On sait très bien que ça va jamais descendre au petit groupe. On sait bien que la communauté en région où il y aura de l'extraction faite, a besoin du développement économique, parce qu'il y a un manque d'emploi criant, mais peut-être que c'est pas le développement économique à tout prix. C'est pas juste une industrie.

1345 Est-ce qu'il y aura de la place pour un investissement stratégique pour développer autre industrie? On connaît très bien le problème de la monoculture ou le "One-Industry Towns", quand tu as un employeur et qu'il quitte, bien, on ferme la ville. On a vu plein d'expériences de ça à travers le Québec.

1350 Pour éviter ces sortes de problèmes répétitifs, si on veut valoriser la vie en région, c'est un moyen de dire, oui il y a un bénéfice d'investir dans l'extraction minière ou forestière en région, mais il devrait y avoir des redevances qui vont à ces régions pour justifier le fait que c'est eux qui vont être pris avec la plupart des risques, et que c'est pas juste un bénéfice diffus à l'État et donc à la population en général, mais pas spécifiquement à ceux qui vont prendre la plupart des risques.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1360 Michèle.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

1365 En fait, on pourrait poser la question, mais à une autre échelle et d'une autre façon.

1370 On se demandait comment on fait pour arbitrer ou gérer le risque involontaire pris par les uns par rapport au risque volontaire pris par d'autres; par exemple deux (2) communautés voisines, l'une refuse complètement le développement minier ou uranifère sur son territoire et l'autre l'accepte.

Comment on fait, au plan éthique puis au plan peut-être opérationnel de l'éthique?

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

1375

On commence avec le dialogue. C'est souvent la place qu'on a très fréquemment en bioéthique dans un contexte clinique. Je fais l'analogie. Autour d'une table avec des cliniciennes, une famille, un patient, on sait pas quoi faire, il y a divers intérêts en jeu. Très très souvent, le problème, c'est pas un dilemme, mais peut-être qu'on va construire ça comme un dilemme entre deux (2) visions incompatibles.

1380

Pour le patient et pour l'équipe, très très souvent, on construit mal le dilemme et donc l'importance de le réencadrer et de reconnaître que presque toujours, il y a les mêmes intérêts finals, mais on parle deux (2) langages différents. Et on se croise et on se rencontre pas.

1385

Donc qu'on commence par mettre autour de la table les deux (2) parties pour mettre leurs propres intérêts sur la table et faire qu'il y a la négociation, il y a la modération. C'est souvent le job d'une éthicienne dans un contexte clinique, mais ça peut être un job de juriste expert en modération de nommer les intérêts de chacun et d'apporter le regard de l'extérieur pour voir un rapprochement, un partage même de valeurs et d'intérêts.

1390

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Mais si ce sont justement des valeurs éthiques qui font que les deux (2) positions sont différentes, l'une est une valeur à savoir par exemple le refus intégral de l'armement ou des déchets nucléaires, puis l'autre peut vivre avec ça, parce que les emplois seraient chez elle. Alors ça, c'est éthique.

1395

À quel niveau et qui doit arbitrer s'il n'y a pas de dialogue possible?

1400

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Là où on voit ces sortes de blocages, on passe de l'éthique, on arrive à la politique. On doit reconnaître les limites d'un dialogue à certains moments et, je veux dire, il y a peut-être des valeurs de société qui sont simplement incompatibles ou que les deux (2) parties vont simplement pas accepter l'autre.

1405

On peut idéalement commencer avec des négociations, d'essayer de trouver des lieux d'entente, des moments où on peut accepter que chacun gagne un peu, et on peut vivre avec ça. Des fois, ça marche pas du tout. Là, on passe à la politique.

1410

Là, on va voir, est-ce que certains ont des droits juridiques, des droits fonciers qui sont déjà encadrés. Est-ce qu'il y a des moyens d'entente, est-ce qu'il y a des façons de même imposer

1415 certains choix? Oui peut-être, mais avec une contrepartie de dire, on impose un choix, mais sans vous écraser.

1420 Dans des contextes très problématiques, ça devient autant important d'avoir des procédures qui sont perçues d'être justes. Il y a énormément de cadres éthiques qui parlent de justice procédurale. Il y a des classiques de Norman Daniels assez bien connus dans le contexte de soins de santé, parmi d'autres, et tout relève sur les mêmes sortes d'éléments de base.

1425 On reconnaît que peut-être sur les valeurs fondamentales, on va être en désaccord, parce qu'ils sont des valeurs fondamentales. Moi, je crois une chose et vous croyez dans d'autre chose, et on va pas s'entendre.

1430 Par contre, on a besoin de vivre ensemble, donc comment est-ce qu'on vit ensemble? Là, on passe à une approche procédurale où on dit, la justice va pas être au niveau des valeurs fondamentales mais au niveau de valeurs procédurales. On met en place un lieu de discussion où on va écouter chacun l'un et l'autre. On va respecter la perspective de chacun, l'un et l'autre.

1435 On va essayer de monter des arguments qui peuvent être partagés et dont l'autre peut comprendre. Si on reste juste campé dans des arguments qui sont incompatibles, on n'avance pas, il n'y a pas de dialogue, il y a de la chicane.

1440 On reconnaît l'ouverture d'un processus si on ajoute des tierces parties, on essaie d'être indépendant, on essaie de tout écouter et dans un lieu décisionnel, d'arriver avec une décision qui est la plus raisonnée possible, qui a pris en compte la diversité des intérêts, les faits, les choix de société, les valeurs, pour prendre la meilleure décision.

1445 On reconnaît que ça va pas être la solution, ça va être une solution dans un moment précis et qui devrait être peut-être plus tard réévaluée et même changée.

C'est une approche à la justice procédurale parce qu'on accepte que pour certaines valeurs, ils vont être incompatibles.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Joseph.

1450 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Juste une précision avant de revenir vers vous. Madame Garon, je voulais savoir, est-ce que votre ministère est consulté lors de l'examen par le ministère des Affaires municipales des schémas d'aménagement et de développement?

1455 **PAR Mme RENÉE GARON :**

C'est une nouvelle application dans le nouveau projet de loi. C'est pas encore tout à fait attaché, mais pour avoir une réponse – je suis désolée de vous répondre ça – mais pour avoir une réponse précise, je vais devoir vérifier avec mes collègues.

1460 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Voulez-vous vous approcher du micro!

1465 **PAR Mme RENÉE GARON :**

Ce que je disais, c'est que je suis désolée de vous répondre ça, mais pour avoir une réponse précise, comme c'est quelque chose qui actuellement, c'est une nouvelle disposition de la loi et il y a des choses à attacher avec le ministère des Affaires municipales, il y a un comité qui travaille là-dessus, puis pour avoir une réponse plus précise, je vais demander de l'information puis vous revenir.

1470 **PAR LE COMMISSAIRE :**

En fait, ce qui m'intéressait de façon plus spécifique, peut-être que la Commission devrait adresser la question au ministère des Affaires municipales, mais à tout hasard je vous la pose, est-ce que votre ministère se préoccupe de l'harmonie qui peut exister entre des schémas d'aménagement de deux (2) MRC voisines?

1475 **PAR Mme RENÉE GARON :**

Je suis obligée de vous répondre que je ne crois pas. Nous, dans le fond, si le terrain ou si les endroits sont disponibles pour qu'il y ait des prises, par exemple, de claims, à ce moment-là, si on n'a pas d'information qui nous proviennent des municipalités à l'effet que ces terrains-là ne sont pas "claimables", il n'y a rien qui nous dit qu'ils ne peuvent pas l'être.

1480



**PAR LE COMMISSAIRE :**

1490           Merci. Monsieur LeClair, à votre connaissance, sous toutes réserves, votre expérience en Saskatchewan, est-ce qu'elle vous a amené à constater des points de rupture entre deux (2) communautés, l'une désirant le développement uranifère alors que l'autre s'y opposait totalement?

**PAR M. JEAN LECLAIR :**

1495           Pas selon mes connaissances. Je ne peux pas penser à un cas particulier où on aurait eu deux (2) communautés qui avaient des positions qui étaient une contre l'autre.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

1500           OK, merci. Alors monsieur Jones, vous avez parlé également, un des principes que vous avez présentés touche un principe que plusieurs connaissent, le principe de précaution autour duquel gravite toute une zone d'incertitude.

1505           Et évidemment, plusieurs experts, plusieurs personnes-ressources sont venues au cours des derniers jours, des dernières semaines, pour nous faire part que finalement, au-delà d'un horizon temporel de quelques dizaines ou quelques centaines d'années, ce serait téméraire de prédire quelque chose qui soit le moins tangible.

1510           Alors ma question, avant de la poser, on a constaté également au cours de cette audience que les doses, entre autres les doses d'exposition s'exprimaient en millisieverts, hier il y en avait une en microsieverts, et il y a rien qui nous dira dans vingt (20) ans si ce sera pas des nanosieverts et des picosieverts, de telle sorte que finalement, le niveau d'incertitude est temporellement fixé. Mais les décisions se prennent aujourd'hui avec les incertitudes.

1515           Il y a des tenants qui veulent absolument que nous réduisions cette zone d'incertitude à presque rien alors que c'est inhérent à toutes les connaissances, les connaissances évoluent, les connaissances progressent, les analyses sont capables de détecter aujourd'hui ce qu'on n'était pas capable de détecter il y a deux (2) ans, il y a vingt (20) ans et dans vingt (20) ans, on sera capable de détecter ce qu'on n'est pas capable de détecter aujourd'hui.

1520           Comment est-ce qu'au plan éthique, on peut prendre une décision éclairée en présence d'un principe de précaution qui joue à la fois sur les incertitudes et finalement, sur la gouvernance?

1525 **PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

1530 Je pense qu'on relève ici à l'humilité de nos décisions. C'est de reconnaître que comme instance décisionnelle, comme individu, on a besoin d'agir. Il y a certaines places où on peut prendre le temps de réfléchir parce que la décision n'est pas très proche. On a un espace de réflexion avant qu'on ait besoin d'agir.

Là, on peut prendre le temps pour faire l'enquête, pour trouver suffisamment d'information pour nous informer.

1535 Mais quand on a besoin de prendre une décision, on prend une décision toujours sans avoir une certitude complète, toujours sans avoir toute l'information possible, parce que pour avoir ça, on aura besoin peut-être des années de travail, et on a besoin d'agir en ce moment. Mais on fait le mieux qu'on peut avec cette information.

1540 Le principe de précaution, quand il est utilisé de façon prohibitive, c'est pour bloquer en disant, comme vous avez bien exprimé, un risque zéro. On peut pas tolérer ça.

1545 Le problème, c'est juste dans certains secteurs peut-être, mais dans d'autres secteurs, on est tout à fait prêt à accepter des risques beaucoup plus élevés parce qu'on ne pense pas que c'est des risques importants.

Et le fait qu'on pense pas que c'est des risques importants, c'est tout le temps psychologique, ça n'a rien à voir avec le risque actuel qu'un scientifique va démontrer.

1550 Donc d'avancer sans avoir toute l'information, c'est la réalité humaine. C'est un mythe d'imaginer qu'on pourrait agir avec une certitude complète.

1555 Le problème, c'est qu'il y a ce mythe assez répandu. Et donc, dans une optique où on veut agir de façon éthique, c'est honnête avec qu'est-ce qu'on connaît et d'être capable de changer notre avis suite à d'autres informations.

1560 Dans une situation spécifique où les risques sont élevés pour certains secteurs de la population, de l'environnement, le plus que le risque est élevé et le plus qu'on a d'incertitude, bien, dans une logique de proportionnalité, le plus qu'on devrait être précautionneux dans la manière qu'on agira, de prendre plus de temps et d'avancer plus lentement.

C'est pas de dire qu'on arrête, mais de prendre le temps de développer l'information pour avoir une meilleure certitude avant qu'on commence à courir. Et là, on va prendre compte des notions de sévérité, d'incidence, est-ce que c'est un risque majeur, mais de quelle sorte. Ça, c'est

1565 toutes les expertises de nos collègues en santé publique qui vont démontrer quels sont ces risques  
et qui aident ensuite une analyse plus pointue sur qu'est-ce qu'on devrait faire, comment on va  
agir.

1570 Mais c'est de reconnaître avec toute humilité qu'on n'est jamais certain. Si on pense qu'on a  
la certitude, là, on est dans l'arrogance et on va frapper un mur, parce qu'à certains moments, on  
va trouver un nouveau moyen de détecter quelque chose et on aura peut-être des études  
longitudinales qui vont dire, oui, qu'est-ce que vous pensiez était sans risque, il y a un méchant  
risque. Mais c'est un problème qu'on voit juste à long terme, parce que le facteur, un facteur très  
faible dans l'environnement, et le risque se développe juste après des années de consommation  
ou "whatever".

1575 Ça, c'est la réalité qu'on connaît depuis des années liée à des molécules chimiques, tout le  
travail avec la radiation qui continue à évoluer suite à des expériences humaines qui sont assez  
restreintes.

1580 Donc on change le métrique, mais ça, c'est une bonne chose. Mais de changer notre  
politique avec un changement scientifique en même temps, c'est également une bonne chose. S'il  
y a un décalage entre les deux (2), si nos connaissances scientifiques avancent et qui donnent de  
nouvelles informations et on change pas nos politiques, là on a un problème.

1585 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Saganash.

1590 **PAR LA COMMISSAIRE BROUSSEAU-SAGANASH :**

Oui, c'était une question, en fait, pour nuancer celle de madame Goyer.

1595 Qu'est-ce qu'on fait avec la responsabilité sociale ou éthique en ce qui concerne les  
générations du futur? Qui décide combien de générations qu'on va devoir se préoccuper au futur?

Parce que l'éthique sur une Première Nation, elle va peut-être différer de celle du  
gouvernement provincial, du public québécois ou même celle d'une minière ou peu importe, mais  
qui décide à la fin?

1600 **PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Dans un contexte, comme j'ai dit un peu plus tôt dans mon intervention, où il n'y a pas de  
consensus sur un concept, comme une responsabilité intergénérationnelle, où le concept reste flou

1605 dans certaines perspectives, c'est difficile d'arriver avec des décisions où ça devient le principe opératoire.

1610 Par contre, c'est pas de nier l'utilisation de ce principe, c'est plutôt de dire, on a besoin de plus de travail pour articuler son applicabilité, de dire, voici comment ce principe peut mettre des freins sur certaines actions qu'on trouve problématiques et devrait être une source de justification.

1615 Le danger, je dirais, de garder ça juste dans une optique de dire, ah oui, c'est un principe autochtone, c'est de limiter sa capacité d'être partagé par d'autres communautés. Plutôt de dire, regarde, c'est un principe qui vient de certaines communautés autochtones et qui nous aide à réfléchir à comment, nous comme communauté, devons agir dans nos espaces, et c'est un principe superintéressant et voilà comment ça peut vous aider.

1620 De lancer ça dans l'espace académique, dans l'espace politique, de continuer à réfléchir à l'opérationnalisation de ces principes est un moyen d'avancer.

1625 On a vu la même chose avec le concept de "stewardship" dans l'écologie, en éthique gouvernementale qui commence dans différentes religions comme moyen de réfléchir à la responsabilité humaine envers le bien-être et qui devient un cadre conceptuel intéressant cinquante (50) ans plus tard, parce qu'on opérationnalise dans d'autres contextes, et on voit comment ça nous aide à prendre des meilleurs jugements.

1630 C'est pas le principe qui va tout décider, il n'y a aucun principe éthique qui est le seul principe, mais ça devient partie d'une argumentation qui peut être ensuite partagée, qui peut devenir convaincante.

1635 L'éthique, c'est pas d'établir la vérité, mais c'est plutôt d'établir des éléments, des bons arguments qui sont le soutien à des débats de société. Donc je trouve un intérêt dans ce principe, mais quelque chose de reconnaître qui a besoin de plus de travail et de continuer à travailler ces principes et de voir le développement des textes scientifiques, des rapports, des documents, de réflexion de société sur la pertinence et l'applicabilité dans certains contexte et de voir où c'est moins pertinent.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1640 Mélissa, vous voulez revenir sur la question?

**PAR LA COMMISSAIRE BROUSSEAU-SAGANASH :**

1645 En fait, si vous aviez peut-être un exemple. Là, vous parliez de "stewardship" qui pourrait peut-être être appliqué sur quelque chose quelconque, mais est-ce que vous auriez un exemple qui aurait bien fonctionné à cet égard?

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

1650 Je suis moins familier avec les applications en détail, mais où j'ai vu ça, c'est dans un lien avec la notion de responsabilité et surtout dans des contextes de ressources limitées.

1655 On dit, dans le contexte des greffes d'organes. On a commencé à utiliser ce concept, parce que c'est de reconnaître que c'est intimement lié à une ressource précieuse, limitée, et on a besoin de prendre des décisions difficiles.

1660 Donc de dire qu'on a besoin d'être un "steward", c'est de renforcer la notion de responsabilité chez certains acteurs au lieu d'avoir une responsabilité diffuse, on dit, vous les médecins qui sont en charge de ces organes qui vont faire la transplantation ont un devoir extrêmement important de bien utiliser, et donc vous devrez être encadrés par des mécanismes administratifs, des systèmes de soutien de transport pour maximiser la possibilité de bien agir avec cette ressource extrêmement limitée.

1665 C'est un exemple qui me vient en tête, mais il y en a probablement plein d'autres.

C'est un concept qui était développé depuis au moins une trentaine d'années j'imagine dans le domaine d'éthique environnementale, et de mieux en mieux articulé.

1670 L'importance, c'est dans son articulation. Mais de prendre compte que dans notre articulation, ça sera pas parfait, mais si on peut le tester et développer des bons arguments, on peut avancer une réflexion scientifique en éthique, en philosophie, en sociologie, qui peut ensuite être transportée dans un espace public et donc politique. Ça devient un langage suffisamment bien partagé que ça peut rentrer dans le débat.

1675 Mais quand le langage est juste une partie de juste un tout petit groupe, il y a moins d'impacts, parce qu'il n'y a pas de moyen de développer un consensus plus largement. C'est une des forces, je dirais, de l'éthique, c'est que le langage qu'on utilise souvent, on parle de valeurs, de principes, c'est un langage qui se prête très bien à un espace public, parce qu'on parle des choses qui nous concernent tous comme citoyens, et c'est lié à des notions de jurisprudence, la loi, des devoirs, des responsabilités.

1680

1685 Mais on doit définir qu'est-ce qu'on entend par ces termes. Et on va se débattre dans des espaces publics de qu'est-ce que nous, comme individu, pense et les choses qui sont justes à faire. Et le principe qu'on devrait mettre en avant est de négocier et là, on passe rapidement à des modèles politiques.

1690 L'éthique arrive à un certain niveau, mais il peut pas être la solution et ça ne peut pas tout faire. Dont l'importance de réfléchir à cet espace politique, à utiliser d'autres moyens aussi mais soutenu par des bons principes qui sont opérationnels.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Joseph.

1695 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui. Ma question se situe dans un carrefour entre la science de la santé et l'éthique. Qu'est-ce qui arrive, quels sont les enjeux dont il faut tenir compte dans le cas d'un risque extrêmement faible mais dont les conséquences sont catastrophiques?

1700 **PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

1705 Ça, c'est les cas où souvent, on va agir de façon très précautionneuse. On va mettre en place toute une série de balises parce que même si le risque est très faible ou l'incidence est très faible, la sévérité est si grave qu'on veut surtout éviter qu'il y ait même un (1) ou deux (2) cas. Ça, c'est le problème avec les maladies infectieuses.

1710 Souvent, on va dire le risque de transmission est si important en termes de sa sévérité qu'on peut pas tolérer et donc on va mettre en place des mesures très sévères. On va même limiter certaines libertés civiles qu'on garde comme fondamentales. C'est le cas des quarantaines.

1715 Ou des lois très fortes sur la consommation du tabac. Mais on sait que tu fumes une cigarette, tu auras pas le cancer du poumon demain, mais le fait d'être exposé à une fumée secondaire pendant des années vous met à risque au cancer dont l'importance d'agir d'une façon précautionneuse en mettant en place des balises qui créent des environnements où vous, comme citoyen, êtes protégé d'un risque cumulatif à longue durée.

Parce que la chose finale qu'on veut éviter, c'est un risque sévère qui est un cancer.

1720 Donc il y a plein d'exemples où on fait exactement ça et avec raison. Mais on doit argumenter ça, on doit démontrer la science qui dit, oui c'est faible, par contre dans d'autres

1725 secteurs, on commence à avoir suffisamment d'informations sur l'importance d'une exposition à faible dose pendant des années et peut-être, oui la science n'est pas claire encore, mais on a des soupçons. Mais si on a tort, si on agit de façon trop agressive, on va en avance avec ce développement sans prendre le temps de réfléchir, on aura des gros problèmes.

1730 Un exemple classique de ça était la conférence scientifique de Cilemar. Dans les années soixante-dix, des scientifiques en génétique ont réfléchi ensemble, sans discussion avec des éthiciens, on n'était quasiment pas présent, c'était au début de notre domaine, des scientifiques ont dit, on a peur des conséquences des modifications au génome humain qui sont possibles maintenant dans les années soixante-dix avec des technologies de génétique recombinées. On sait pas quoi faire.

1735 On fait un acte sur toute modification aux cellules reproductrices de l'être humain. Pourquoi, parce qu'on peut pas prendre le risque de se mêler de quelque chose qu'on ne connaît pas, et le risque est majeur pour notre espèce.

1740 C'est un argument fort de précaution qui vient de la communauté scientifique, pour prévenir quelque chose. Peut-être qu'il n'y aura aucun risque plus tard, mais on ne sait pas. On a trop d'incertitudes, trop d'inconnues, on peut pas aller en avant avec ça.

Donc ça reste une prohibition sur ces sortes de modifications, et tout le débat dans les prochains trente (30) ans sur les modifications du génome humain reste encadré par cette crainte.

1745 Si on fait une erreur, on a un impact sur la vie humaine. C'est intolérable d'imaginer de créer des enfants parce qu'on n'a pas suffisamment de connaissances, et on va mettre ces enfants à risque, d'un risque qu'on aurait été capable de prévenir si on avait dit, on va plus lentement. On fait nos recherches encore, on n'a pas besoin d'aller en avant avec ça, il y a d'autres places où on peut investir.

1750 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Michèle.

1755 **PAR LA COMMISSAIRE :**

1760 En fait, si on va au bout de cette logique-là, qui va définir ce qu'est une catastrophe, à savoir que ce qui est catastrophique pour moi qui vois ma maison s'en aller, en Suisse comme aux nouvelles la semaine passée, c'est peut-être pas la même catastrophe pour celui qui la regarde aux nouvelles.

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Tout à fait.

1765

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Alors à qui on donne la responsabilité d'établir que jusque-là, c'est catastrophique, puis là, ça ne l'est pas, donc là, on prend le risque parce qu'il est moindre, parce que la conséquence – et là, quel genre de forum on doit prendre en amont, en réflexion, avant d'aller plus loin?

1770

Quel forum est capable de définir les niveaux de risque qu'on accepte de prendre en termes de conséquences?

1775

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

C'est clairement un sujet hors de mes propres compétences. Mais je dirais que c'est la responsabilité, d'une part, de mes collègues en sciences fondamentales, en sciences appliquées, en santé publique, en environnement, les experts qui maîtrisent de l'information sur les risques de toutes sortes, sur les produits chimiques, sur leur mise en application, sur le développement des marchés.

1780

On a un comité scientifique extrêmement divers et riche qui a des connaissances incroyables. C'est de trouver des moyens de mettre ça ensemble.

1785

**PAR LA COMMISSAIRE :**

Oui, mais les experts, c'est justement le problème, c'est que les experts peuvent nous dire des choses, mais si la partie civile n'est pas prenante, comment on fait pour départager la perception de tout ça?

1790

C'est pour ça que je parlais d'un forum, je vous invitais, dans le fond, à nous donner une piste.

1795

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on fond, ce sont des enjeux de société.



**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

1800

Exactement. Donc les scientifiques, c'est une partie de la solution, c'est pas la solution. On veut pas, comme peut-être Platon l'aurait espéré, des droits philosophes qui vont tous nous diriger avec une clarté complète, non.

1805

Il y a une place importante pour des scientifiques, mais on veut surtout pas mettre les responsabilités politiques sur les épaules des scientifiques. C'est pas leur force, c'est pas leur job. Mais ils peuvent être une ressource extrêmement importante pour toute décision politique.

1810

Des forums publics sont également essentiels. Et juste dans l'intermission, j'avais une discussion avec mon collègue qui va présenter ce soir à ce sujet, un des défis pour notre société, pour les débats qui nous concernent comme citoyens, pas comme experts, mais comme citoyens, c'est d'être capables d'engager avec une connaissance qui est partagée par la communauté scientifique dans une façon vulgarisée et donc accessible à l'espace public.

1815

Mais ça, ça prend également un public qui a un regard critique, qui a les compétences en pensée critique, pour être capable de reconnaître que chaque fois que je vois une étude qui sort qui dit, oui, c'est bon de boire un verre de vin rouge, non c'est mauvais, oui c'est bon. On a des études qui sortent comme ça chaque semaine. Et légitimement, les membres du public qui ne sont pas des experts dans ce domaine vont dire, je vais continuer à manger mon hamburger, puis je vais ignorer tout ça.

1820

D'une partie, on a un manque de capacité critique de l'éducation de base dans notre société en première et secondaire, on a un problème avec l'espace journalistique, de pas avoir suffisamment de personnes bien formées dans la diversité des sciences pour faire la vulgarisation scientifique de pointe. On a des professeurs universitaires qui sont très peu formés pour faire la vulgarisation, et c'est pas valorisé.

1825

Chacun de ces éléments crée la possibilité de tempête parfaite, "the perfect storm" où le débat de société ne se fait pas, parce qu'il n'y a pas les capacités critiques et la capacité de vulgarisation dans les acteurs clés, pour que les éléments essentiels de bien réfléchir à des débats de société soient présents dans l'espace public.

1830

C'est une énorme lacune que je vois dans nos sociétés actuelles.

1835

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Je voudrais vous parler de responsabilité économique. Un pays comme la Norvège a exploité son pétrole et a décidé que c'était maintenant que c'était intéressant et de verser une part

1840 des profits dans un fonds pour les générations qui fera en sorte que, bon, si le pétrole, dans la mer du Nord, il y en a moins dans cent (100) ans, bien, ils auront laissé quelque chose sous forme monétaire.

1845 Ils ont été chanceux, ils ont commencé dans les années soixante-dix, si on commençait maintenant, je suis pas sûr qu'on y arriverait, c'est une autre histoire! Ils ont frappé les bonnes périodes avec les taux d'intérêt.

1850 Mais aujourd'hui, là, par rapport à cette forme de responsabilité économique, il y en a une autre forme qui nous a été suggérée, c'est-à-dire qu'on devrait pas tout prendre et pas tout exploiter nos ressources, mais songer que les prochaines générations pourraient en avoir besoin. Ça pose un autre problème, c'est que peut-être que la ressource aujourd'hui qui est intéressante financièrement, dans cinquante (50) ans sera complètement déclassée par d'autres technologies, puis on aura passé le cap du développement intéressant. Ça soulève beaucoup de questions.

1855 Comment avoir une vision là-dedans, je dirais transgénérationnelle, ça recoupe ce qu'on débattait au début, mais appliquée à des modèles économiques dans un domaine où c'est pas comme les pommiers, les métaux, ça ne se reproduit pas. Une fois que vous avez vidé une ressource ou épuisé une ressource, tout le monde comprend le problème que ça pose.

1860 Comment voyez-vous cet enjeu?

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

1865 L'exemple de la Norvège est fort intéressant. J'ai entendu mentionner ça il y a juste quelques mois, et ça m'a allumé un peu, et ça retourne à notre discussion sur une justice intergénérationnelle.

1870 Ça prend une vision de long terme qu'on voit peu souvent en politique, et je pense qu'il y a des leçons à prendre. De reconnaître qu'on aura des moments qu'on vit en ce moment, des crises économiques, un ralentissement de l'économie, mais d'avoir épargné suffisamment pour ces moments donne une souplesse économique qui est peu présente quand on est dans une logique de développement, d'innovation continue sans arrêt et sans limite. C'est un peu ce qu'on voit en ce moment, de mon point de vue juste comme citoyen. C'est complètement hors de mes expertises en tant qu'éthicien.

1875 Dans une situation de cette sorte, c'est difficile de justifier le choix à long terme, mais on voit, dans les pays scandinaves certains de ces éléments.

1880 Il y avait un reportage où on parlait de la même sorte de choix de société fait d'une façon collective suite au débat sur les retraites. Superintéressant comme exemple de délibération et de consensus public sur la gestion de ressource limitée, l'argent disponible par l'État pour investir dans les retraites.

1885 Dans un contexte de développement économique, j'ai pas de suggestion, mais je trouve cette piste intéressante. En même temps, de mettre ça en lien avec d'autres principes éthiques. Peut-être un exemple de tester un argument économique avec un principe de justice intergénérationnel, superintéressant.

1890 En même temps, peut-être dans les politiques publiques, de trouver des moyens d'investir à plus ou moins long terme, qui dépassent le plan quinquennal ou une vision de qu'est-ce que j'ai besoin pour être réélu! De planifier dix-vingt-cinquante (10-20-50) ans en avance en termes de ressources. Difficile à évaluer, parce que, comme je vous dis très bien, les technologies changent extrêmement rapidement. Peut-être que dans cinquante (50) ans, on n'aura pas besoin du pétrole, on aura d'autre chose.

1895 En même temps, on voit le danger de surinvestir certains secteurs à cause de l'impact sur le marché. On a investi dans l'exploitation des gaz de schiste partout, qu'est-ce qui arrive, bien, le prix de ce gaz est très faible et il y a certains secteurs où c'est complètement non économique pour faire l'exploitation. Intéressant.

1900 Dans d'autres secteurs, avec des choix politiques, aux États-Unis, d'investir dans le bioéthanol, on a dirigé énormément de productivité agroalimentaire via la production d'une source d'énergie. Le résultat, on a des problèmes de développement. On a la nourriture qui est en train d'être transformée en énergie, c'est extrêmement coûteux, et c'est probablement peu efficace. Demandez à un économiste de faire cette analyse, mais on voit des problèmes d'investissement et de politique qui n'est pas réfléchi avec la diversité des conséquences inattendues.

1910 On pense à un bénéfice, un développement économique, sans réfléchir à des sources de développement économique ou de l'impact de ces choix sur la société qui sont des coûts importants aussi, mais qui sont pas calculés parce que ça relève pas d'une question de job qui est créé, mais c'est plutôt le coût dans le système de soins de santé. Ou dans certains textes que j'ai lus, le fait que vingt (20) ou trente (30) ans plus tard, on est encore en train de payer pour le nettoyage des dégâts de l'ancienne génération.

1915 Ça, c'est des problèmes majeurs qu'avec un regard historique maintenant, avec ce recul, on devrait être capable d'apprendre ses leçons, de faire un meilleur développement qui dit, oui, si on veut continuer avec une industrie minière, on a besoin de mettre en place des balises pour s'assurer que cette industrie marche bien chez nous, que ça retourne aux sociétés les biens

1920

importants que l'industrie est capable de fonctionner, est capable d'être un acteur économique important et qu'à la fin de la vie de la mine, c'est nettoyé, on ne voit plus le fait qu'il y a une mine en dessous.

1925

Ça, c'est des choix de société qui peuvent être mis en place et qui sont mis en place, mais qui doivent pas être mis à la porte parce que, ah oui, on est dans une situation de crise économique, on va laisser tomber un peu les règlements environnementaux. C'est un risque majeur pour une société, parce que pour un moment cyclique d'une baisse économique, on va vivre avec les dégâts vingt (20) à trente (30) ans plus tard.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1930

Merci. Mes collègues?

---

**MARC FAFARD**

1935

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors il me reste à inviter monsieur Fafard qui s'est inscrit pour cette thématique. Monsieur Fafard.

1940

**PAR M. MARC FAFARD :**

Première question. Dans la mission du ministère des Ressources naturelles, dans la loi qui l'encadre, on peut lire qu'il y a aussi la promotion de l'industrie qui fait partie de leur mission.

1945

Ma question : Est-ce que pour la Commission de la sûreté nucléaire, on retrouve cette même portion ou ce même état dans la mission qui tend à lui faire prendre l'industrie par la main ou en faire sa promotion, à la défendre si on veut? Un peu comme on retrouve du côté du ministère des Ressources naturelles au Québec.

1950

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez savoir si faire la promotion de l'industrie...

1955

**PAR M. MARC FAFARD :**

Fait partie de la mission légale, si on veut, de la Commission de la sûreté nucléaire, comme on le retrouve dans la Loi sur les mines ou la loi du ministère des Ressources naturelles.

1960

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur LeClair.

1965

**PAR M. JEAN LECLAIR :**

On fait pas de la promotion de l'industrie. On fait la promotion de s'assurer de la santé et sécurité, de la protection de l'environnement pour toute activité nucléaire au Canada.

1970

**PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est la réponse.

1975

**PAR M. MARC FAFARD :**

Merci. Ma deuxième question touche le côté éthique. Avec l'expérience que j'ai, qu'on a eue à Sept-Îles avec l'industrie nucléaire comme telle, comment on fait pour fonctionner, nager, réagir, passer à l'action dans un contexte où on voit que l'éthique n'est pas respectée par tous les joueurs?

1980

1985

Par exemple, on a des associations industrielles, on a des associations de techniciens, on a des groupes qui viennent mettre leur grain de sable qu'on pourrait considérer de façon inéthique ou même les municipalités, les différents paliers de gouvernement qui font une part des choses qui a plutôt l'air biaisé, comment on peut, comme citoyen, s'assurer que, parce que veux veux pas, c'est une certaine joute quand on embarque, pas contre une industrie, mais pour essayer d'amener sur la place publique des faits, des informations, la première chose qui arrive, c'est – on a vu, on a probablement tous lu lors de la guerre, il y a un genre de recette que l'industrie utilise, puis qui est très connue dans le monde des communications, l'importance du langage, on le voit aujourd'hui avec les déclarations de monsieur sur bâtir la sphère qui entoure le débat.

1990

Mais pour les citoyens, qui pourrait garantir ou s'assurer qu'il y ait une certaine éthique, qu'il y ait un arbitrage ou un respect d'éthique? Parce que c'est pas le cas présentement. Donc le citoyen se tourne vers qui pour être un peu l'arbitre dans un débat comme celui-là?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

1995

Au fond, la question que vous posez, est-ce que je me trompe, elle revient à dire, est-ce que les corps publics devraient être neutres et arbitrer les débats sociaux?

**PAR M. MARC FAFARD :**

2000

Bien, on a entendu une vision qui mérite...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2005

Est-ce qu'on peut la poser?

**PAR M. MARC FAFARD :**

2010

Oui, on pourrait dire que c'est ça, effectivement, oui, peut-être.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2015

En bout de ligne, c'est ce que vous semblez dire qui devrait se produire. J'essaie d'interpréter votre intervention.

**PAR M. MARC FAFARD :**

2020

Oui effectivement, qui devrait, puis il y a l'industrie, il y a le milieu, il y a la classe économique du milieu. On peut imaginer puis identifier les acteurs, mais quand on se déplace vers le législateur, qui devient l'acteur? Il y a le ministre des Ressources naturelles, il y a le gouvernement, mais il y a quand même un grand chapeau qui est le maître d'œuvre.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2025

Monsieur Williams-Jones, pouvez-vous démêler ça un petit peu?

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

2030

Je pense que la place à débattre, c'est à plusieurs niveaux, et ça dépend des responsabilités des différents acteurs. En mettant en place nos élus pour nous représenter comme citoyens, parce que dans des grandes sociétés, c'est impossible d'imaginer une démocratie directe, au moins à ce moment, donc on fait confiance à nos élus.

2035 À certains, on ne fait pas confiance, ça, c'est la réalité des démocraties. Il n'y a personne qui est parfait. La politique, c'est la politique. Il y a des guerres d'intérêt dans chaque ministère entre ministres, ça, c'est évident. C'est la réalité politique, on voit ça à la télé.

2040 Qu'est-ce que nous, comme citoyens fait quand on se sent, on est contre certains choix de nos élus? Bien, c'est la réalité politique, on a le droit d'exprimer ces choix. Le problème, c'est quand on se sent démuni et incapable de vocaliser nos inquiétudes, de les partager dans un espace public.

2045 Pour certaines situations, la source d'ouverture, c'est un groupe d'intérêt, d'identifier des porte-parole qui partagent nos intérêts, et de soutenir ces porte-parole dans des activités.

2050 On a vu des manifestations dans la rue la fin de semaine pour diverses causes. C'est un moyen de mettre dans l'espace public certaines inquiétudes prises sur des problématiques importantes pour la société et de soulever ça comme enjeu, que la classe politique devrait prendre en compte.

2055 Il y a des domaines de politique publics qui me dépassent largement, parce que je suis pas un expert dans ce domaine, où on peut imaginer des espaces de gestion. Est-ce qu'on veut, par contre, mettre le débat dans un noir et blanc, l'industrie contre le citoyen, contre le gouvernement, je pense que c'est beaucoup trop facile. Et une mauvaise représentation de la complexité qui est suscitée dans laquelle on vit. Il y a une diversité d'intérêt en jeu.

2060 La difficulté, c'est quand juste un certain intérêt prend toute la place ou qu'il y a certains intérêts qui sont simplement pas présents du tout. Donc l'importance d'expérimenter ces moyens.

2065 Il y a plein à voir en ce moment, où ça va nous amener, aucune idée. Avec les réseaux sociaux, Twitter, Facebook, on commence à voir des manifestations publiques intéressantes. Comparé à d'autres pays, on est très en arrière, on est très passif au Québec, je pense qu'on devrait être plus actif, on devrait être plus critique pour mener vers un dialogue beaucoup plus respectueux entre les divers acteurs.

2070 Évidemment, ça, c'est un travail à faire, d'établir des terrains de discussion où les divers acteurs peuvent échanger sans rentrer dans le jeu de méfiance de l'un ou l'autre. On voit, comme dans n'importe quelle industrie, une évolution dans le moyen que les acteurs dans l'industrie vont agir, et de la même façon, dans les groupes d'intérêt. On doit nommer les choses qu'on trouve problématiques quand, comme je vous dis, il y a des grains de sable mis dans des processus, c'est des sortes de choses qui devraient être nommées comme problèmes.

2075

Quand on voit des conflits d'intérêts non gérés, ça devrait être nommé comme un problème, parce que c'est un point de départ pour essayer d'établir d'autres espaces plus crédibles où on peut faire confiance dans les jugements qui viennent.

2080

Je pense que l'instance qu'on a aujourd'hui, c'est peut-être un exemple de ça, où on essaie d'écouter une diversité de points de vue, de se faire une tête sur un sujet hypercomplexe, sans donner la prétention d'avoir le résultat, ni par contre, de représenter juste une voix dominante.

2085

Si on fait ça, là, on devrait être hypercritique de notre gouvernement, pour pas représenter sa population, qui est évidemment diverse et qui évidemment a une multitude et nombreux intérêts et besoins.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

J'aimerais faire un peu de chemin avec la question que soulève monsieur Fafard.

2090

En fait, c'est sûr que dans un monde idéal, l'approche consensuelle est de mise, mais vous avez mis beaucoup l'accent sur le dialogue, mais il arrive certaines situations où le dialogue est un dialogue de sourds.

2095

Et la question, telle que je l'ai comprise de monsieur Fafard, comment, en présence d'un dialogue de sourds, arriver à avoir un débat éthique quand un des participants ne respecte pas les principes éthiques? Alors on demanderait à un de respecter les principes éthiques alors que l'autre s'en affranchit, alors je l'ai compris comme ceci.

2100

C'est sûr qu'idéalement, on devrait favoriser une approche consensuelle et mettre tout le monde à la même table, mais la réalité terrain peut être un peu différente.

Qu'est-ce qui arrive dans un dialogue de sourds où les principes éthiques ne sont pas respectés par tout le monde?

2105

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Quand on est dans un dialogue de sourds, il n'y a pas grand-chose qu'on peut faire. Par contre, ça, c'est l'opportunité où on change les règles du jeu. Peut-être qu'on a juste besoin de changer les acteurs autour de la table, de trouver les gens qui sont prêts à discuter.

2110

Quand on a un arbitrage entre deux (2) groupes qui vont pas écouter, bien, c'est le juriste qui va trancher. C'est le juge qui va dire, vous avez raison. Mais parce qu'on n'est pas prêt à discuter et



écouter l'autre, forcément on lance la responsabilité et donne le pouvoir dans les mains d'une tierce partie.

2115 Et donc comme acteur dans cet échange, on perd notre voix, parce qu'on dit, on n'est pas prêt à discuter. Par contre, si on est prêt à discuter, on rentre dans la négociation, et si on rentre dans la négociation, forcément on a besoin d'accepter certaines choses; certains points on va laisser tomber, d'autres, on pense qu'on a gagné.

2120 Il y a le développement des échanges, peut-être que c'est combatif au départ et quelqu'un gagne et quelqu'un perd, mais peut-être, dans un cas idéal, où il y a le développement d'une confiance entre les différentes parties, on peut arriver vers, pas nécessairement un consensus, mais au moins avec une solution ou avec une décision que les gens acceptent.

2125 Mais ça prend une volonté de participer. Quand les gens ne sont pas prêts à participer, ils perdent le pouvoir d'agir. Et ça, c'est donc l'importance, je dirais, des groupes de citoyens, de manifester, d'être organisés à un poids, mais également de reconnaître ces diversités d'intérêt et ensuite, d'apporter un dialogue qui est basé sur des arguments qui peuvent être partagés.

2130 Parce que quand chacun lance son propre argument, il n'écoute pas l'argument de l'autre. On est dans un blocage, on va pas avancer.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2135 Merci monsieur Fafard. Oui?

**PAR M. MARC FAFARD :**

2140 Je sais pas, je vais lire quelque chose qui tombe très très d'appoint ce matin, on a parlé de différents dossiers, ça va prendre cinq (5) secondes, mais on va mettre en lumière un peu comment l'uranium puis le dossier nucléaire se fait utiliser ou varloper.

Non, c'est pas...

2145 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Allez-y, allez-y.

**PAR M. MARC FAFARD :**

2150

«Transporter du pétrole sur le fleuve aura moins d'impacts que l'explosion d'une bombe atomique», jure Suncor. C'est sorti cet après-midi, je vous le soumetts comme ça, parce que je pense que c'est intéressant dans ce qu'on dit.

2155

«Les bélugas du fleuve peuvent dormir tranquille», assure Suncor. Au lendemain de l'arrivée à Sorel-Tracy du premier navire destiné au transport du pétrole issu des sables bitumineux, la pétrolière Suncor a dévoilé une étude exhaustive ce matin démontrant qu'un déversement dans le fleuve Saint-Laurent aurait substantiellement moins d'impact que l'explosion d'une bombe atomique. Contrairement à ce qu'en disent les écologistes radicaux, il n'y a pas plus de danger à transporter du pétrole lourd dans la voie maritime qu'à faire exploser une ogive thermonucléaire au centre-ville, peut-on lire dans le document de plusieurs pages.

2160

2165

Les auteurs de l'étude sont catégoriques. Une fuite d'un million (1 M) de barils de pétrole dans les eaux du Saint-Laurent ne serait pas plus dangereuse que la détonation d'une arme atomique de dix-huit mille kilotonnes (18 000 kT). Toutes les mesures de sécurité ont été mises en place afin de garantir qu'une marée noire serait moins dommageable pour les bébés bélugas qu'un champignon de poussière nucléaire s'élevant à vingt kilomètres (20 km) dans le ciel a été expliqué en entrevue téléphonique...

2170

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Fafard, on est complètement hors d'ordre.

2175

**PAR M. MARC FAFARD :**

Oui, mais c'est la fin du communiqué, ça finit là.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2180

D'accord, mais on est complètement en dehors de notre mandat.

**PAR M. MARC FAFARD :**

2185

Effectivement. Je trouvais ça un peu, dans le langage scientifique, puis l'utilisation des termes, ça vient un peu...

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Vous voulez illustrer quelque chose, je pense, ça va.

2190

**PAR M. MARC FAFARD :**

Oui.

2195

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Mais on ne poursuivra pas là-dessus.

**PAR M. MARC FAFARD :**

2200

Non, c'est un aparté, mais je vous le soumetts comme ça, que je trouvais intéressant.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2205

Je vais appeler une autre personne.

---

**STÉPHANIE PRÉVOST**

2210

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Stéphanie Prévost qui s'est inscrite. Et je vais du même coup fermer le registre, merci.

2215

Bonjour madame.

**PAR Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2220

Bonjour. Stéphanie Prévost, je suis de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles.

2225

En fait, je vais faire du chemin sur monsieur Fafard et vous sur le dialogue. Moi, j'aimerais savoir, selon votre intervenant invité, sur le plancher des vaches, quand il arrive un projet minier, qu'il soit uranifère ou autre, on sait que c'est le gouvernement du Québec qui prend la décision, mais souvent, la controverse socioenvironnementale, elle est gérée d'une façon très locale. Ce

sont les acteurs locaux, les élus municipaux qui sont aux prises avec cette espèce de dissension dans la collectivité.

2230           Donc j'aimerais avoir son avis pour savoir, selon lui, ce dialogue-là dont il parle, il devrait être mené par qui, par le gouvernement du Québec ou par les municipalités qui sont impactées?

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2235           Monsieur Williams-Jones.

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

2240           Quand je parle de dialogue, c'est dans le sens pluriel, je peux imaginer une multitude de dialogues qui devraient être en cours de route, probablement en même temps.

2245           Je dirais, idéalement, dans une situation comme vous décrivez, il y aura des instances peut-être permanentes qui sont des lieux de discussion de exactement, c'est ça la problématique, et dont un moyen de rassembler les acteurs clés dans cette situation. Mais forcément, il y aura un débat local autour de la communauté qui est impliquée directement, plus proche, avec leurs citoyens, avec les autres intervenants, les autres parties prenantes dans ce secteur plus régional, pour débattre qu'est-ce que sont leurs intérêts.

2250           Et également, il y aura un besoin, j'imagine, d'avoir des discours vraiment publics politiques à grande échelle de la province sur des sujets et de mettre ça dans un espace public médiatisé où on réfléchit à qu'est-ce qu'on veut faire. D'informer des gens de l'expérience locale et de s'informer de quelque chose qui peut nous arriver chez nous ailleurs.

2255           Il n'y a pas, de mes connaissances, un modèle idéal. Je suis loin de mon domaine d'expertise ici, mais je suggère que d'imaginer des instances politiques, régulières, c'est une bonne façon de procéder, parce qu'on crée une plateforme accessible à long terme, et on peut imaginer des structures et travailler avec ça.

2260           En même temps, ça peut être des structures très lourdes et très coûteuses pour la société, donc l'importance des choses peut-être plus réactives qui prennent pas des années pour monter. Une commission royale, c'est un exemple d'une structure qui peut être utilisée, mais qui coûte atrocement chère et qui prend énormément de temps.

2265           En même temps, on a Twitter, on a des réseaux sociaux, c'est immédiat, mais on sait pas c'est quoi l'impact d'une telle sorte d'engagement public. Est-ce que c'est "flash in the pan" et ça va disparaître le lendemain? Comment est-ce que ça peut être soutenu par d'autres débats?

Et de reconnaître que certains acteurs auront l'expérience et les moyens de mettre leur problématique en premier plan parce qu'ils ont les compétences pour le faire et d'autres n'ont pas les compétences personnelles pour monter une telle campagne de marketing pour avoir ce débat.

2270

**PAR LE PRÉSIDENT :**

Joseph.

2275

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui. Je vais vous revenir avec la question, mais d'abord, j'aimerais interpeller madame Côté.

2280

Madame Côté, je sais que vous aviez déjà présenté les obligations du ministère à l'égard du promoteur, ce qui touche plus particulièrement des consultations qu'il doit mener auprès des populations d'accueil, appelons ça comme ça.

Pourriez-vous le résumer, pour mettre en situation monsieur Williams-Jones, pour que je puisse arriver avec ma question?

2285

**PAR Mme MARTHE CÔTÉ :**

Je pense que vous faites référence, lorsqu'un promoteur dépose un avis de projet, nous émettons une directive pour l'évaluation environnementale où nous insistons fortement à ce que le promoteur entreprenne tout de suite des discussions avec le milieu, des discussions qui permettent de tenir compte de l'opinion du milieu dans la planification de son projet et dans ses études ultérieures d'impact appréhendés et probablement de mesures d'atténuation.

2290

Donc tout le long du processus, on demande déjà, puis c'est même reconnu, je vais aller vers un petit peu plus loin, parce qu'on en avait parlé, c'est même reconnu dans le cadre de la NI 43-101 au niveau de l'étude de faisabilité demandée aux différents promoteurs dans le domaine minier, d'entreprendre le plus tôt possible une période de consultation et d'implication du milieu dans la planification de son projet.

2295

2300

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Merci. Alors ma question, quelles seraient les options qui se présenteraient si jamais cette intervention du promoteur échouait?

2305 **PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Dans quel sens? Échouer en termes d'un risque?

2310 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Non, pas du tout. Échouer en termes d'implication, de la recherche consensuelle et d'implication des communautés.

2315 **PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Donc le danger, suite à votre intervention, je pensais à ce problème, OK, on fait la consultation, mais au pire, c'est du "window dressing". On fait la consultation, mais on va pas écouter et ça va pas changer notre plan stratégique. Déjà ça, c'est hyperproblématique, parce que c'est de la mauvaise foi.

2320 De l'autre côté, on va en avance comme compagnie avec une bonne consultation, on essaie de prendre contact avec toutes les communautés dans la région qui sont affectées, de sonder leur expérience, leurs besoins, et quand même, ils ne veulent pas.

2325 D'aller en avant quand même, c'est, je dirais, de courir un risque majeur, parce que là, on est en train de dire, oui, on a sondé la population, ils sont contre nous, on s'en fiche, on va en avant. Ça, je trouve ça problématique, parce que s'il y a une obligation de compagnie d'être responsable socialement, si on accepte cette logique qui commence à être assez répandue en éthique d'affaires, et d'aller en avant avec un projet contre un intérêt fortement exprimé par la population  
2330 autour d'eux, c'est de dire, on n'est pas corporatisme, parce qu'on n'est pas intéressé, nous on pense qu'on a le droit d'aller en avant, parce que la loi nous donne les droits de faire l'exploitation et on va aller en avant. Là, on a un énorme problème.

2335 Parce qu'on court aux conflits.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

Mais qu'est-ce qui arriverait dans un cas de polarisation?

2340 **PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

Donc quand on a deux (2) parties de la communauté qui est pour ou contre.

**PAR LE COMMISSAIRE :**

2345

Est-ce que ça laisse la voie libre au promoteur? Qu'est-ce qui arriverait? Est-ce qu'on aurait besoin d'une médiation?

Qu'est-ce qui vous viendrait à l'esprit?

2350

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

2355

Ma première intuition, c'est de dire, il y a un débat polarisé, c'est pas le moment de forcer la porte et aller en avant. C'est de reculer, de dire, on a un contexte d'incertitude sur la perspective des gens qui nous entourent, la société.

2360

On peut dire, d'un point de vue, j'ai le droit derrière moi, comme compagnie, j'ai passé tous les règlements exigés par le gouvernement, il y a une partie de la communauté qui veut que j'aille en avant, mais c'est maintenant d'écarter une autre partie de la communauté et de courir un risque important qui est, on aura toujours une partie de la communauté dissidente et qui va être, d'une partie, peut-être négligée, deux, créer des tensions ou de renforcer des tensions dans cette communauté et donc, d'être un mauvais citoyen corporatif.

2365

J'aurais tendance à recommander à une compagnie dans une telle situation, c'est de dire, reculez et voyez pourquoi il y a cette tension ou distance dans la communauté. Prenez le temps de réfléchir, parce que l'industrie minière, c'est pas "flash in the pan", c'est pas cinq (5) ans, c'est quinze-vingt-trente (15-20-30) ans, dépendant du contexte. Donc au lieu de pousser quelque chose, parce qu'on a besoin d'attendre un (1) an ou deux (2) ans, pour vraiment établir une discussion et développer un consensus pour ou contre.

2370

2375

Si on va en avant, on va courir des risques tout au long du projet de cette mine. Plutôt, de ralentir un peu et dire, est-ce qu'on peut créer d'autres espaces de dialogue avec cette communauté. Peut-être le fait qu'il y a une dissension et qu'il y a certains intérêts qui sont pas encore suffisamment bien pris en compte, il y a certaines minorités dans cette communauté qui vont pas bénéficier, peut-être parce qu'ils sont déjà une minorité depuis longtemps et ils se sentent exclus, et donc cette arrivée d'une grosse industrie va juste renforcer ce statut vulnérable. Ça, c'est une opportunité comme compagnie qui veut prévenir la chicane et qui veut être un bon citoyen corporatif, de voir comment on peut être un bon partenaire dans un changement de la carte de référence dans ce contexte.

2380

Mais d'aller dans un contexte qui est déjà problématique, c'est de courir des risques incroyables. Et je pense que c'est un peu l'expérience avec les compagnies qui ont agi de cette façon à l'étranger.

2385 Ça leur a explosé dans le visage, à plusieurs reprises, et pour des compagnies qui veulent durer, pas cinq (5) ans, mais des décennies, pour des compagnies multinationales, leur réputation est essentielle. La perte de réputation, ça prend des générations à rebâtir.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2390 Michèle.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2395 On reproche souvent, suite à cette directive, il y a des compagnies qui font d'excellentes consultations, d'autres – moi, je n'ai pas à le qualifier, les gens les ont qualifiées des fois de bonnes, d'autres moins bonnes – un des reproches qu'on fait souvent, c'est de dire, bien, c'est la compagnie qui fait la consultation, ça fait qu'elle peut bien orienter cette consultation-là.

2400 À votre avis, dans un milieu où il y a déjà un début, puis même dans n'importe quel milieu, qui devrait faire ce genre de préconsultation?

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

2405 Je retourne à notre discussion antérieure sur le rôle des scientifiques et la question de biais. Dans une situation où on a besoin d'une consultation, je vois la pertinence, et sans avoir vraiment analysé ces situations, c'est en dehors de mes compétences, moi, je suggérerais d'avoir une approche multifacette où il y a une diversité d'acteurs qui sont présents.

**PAR LA COMMISSAIRE :**

2410 En fait, je vais préciser. Les consultations bien faites sont généralement multifacettes. On peut avoir de tout, mais en général on tente. Mais quand c'est le promoteur qui la paie, qui paie une entreprise pour la faire pour lui, la critique qu'on entend souvent, c'est : Bien, c'est lui qui l'a faite, donc il contrôle les contenus, il contrôle les conclusions, il y aura toujours des parties prenantes qui auraient pu être laissées pour contre pour dire sur la place publique après, ah, c'est pas ça qu'on voulait, on n'a pas entendu ce qu'on voulait.

2420 Donc ce biais-là, malgré la bonne volonté de vouloir consulter en amont, est-ce que le fait que ce soit les entreprises qui fassent les consultations, c'est éthique, est-ce que c'est la meilleure avenue ou quelle devrait être la meilleure avenue pour éviter qu'on ait fait tout cet exercice en préconsultation et qu'on se retrouve devant une situation où les gens ne sont pas satisfaits?



**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

2425 C'est le problème de l'apparence de conflit d'intérêts. En gros, on va dire, on sait ce qu'on veut, on va mettre en place la procédure qui arrive avec le résultat qu'on veut, même si c'est pas la vérité. Mais l'apparence que ça, c'est la façon de procéder, est extrêmement dommageable.

2430 Donc ce qui est essentiel dans une telle situation, c'est de démontrer que tout le processus est transparent, et d'assurer des fois une distance très importante. Certaines situations, on va dire, regarde, même si l'industrie est capable de mener une enquête, ils ont embauché des firmes qui sont crédibles. Le fait que l'industrie a payé pour ça, pour des acteurs importants dans notre société, ils ne vont simplement pas croire. Ça, c'est la situation où l'apparence de conflit d'intérêts dépasse largement la réalité. Donc le risque associé avec ça, c'est trop important.

2435 Le recours, c'est de dire, même si on est capable, on pense en pratique de bien faire, on devrait pas le faire, parce que les gens vont pas nous croire. Ça, c'est le moment où on demande l'intervention des tierces parties.

2440 Ça peut être, par exemple, le gouvernement, ça peut être des comités scientifiques. Il y a des moyens assez faciles de séparer le lien de financement. C'est de l'aveuglement, du "blinding" du financement. On dit, OK, regarde, l'industrie au un besoin, et même une obligation de faire cette consultation, mais on veut pas qu'ils fassent ça directement, on veut pas qu'ils soient en charge de comment c'est fait ni comment la question est posée. Par contre, il y a une partie de cet échange, 2445 de ce contrat social où eux, ils sont responsables pour financer. On va pas demander au gouvernement de le faire. "Fine".

2450 Donne l'argent à une agence du gouvernement qui est indépendante, donne ça au Fonds de recherche du Québec qui, ensuite, lance un appel pour des experts en consultation publique qui ont l'expérience de faire exactement ces sortes d'enquêtes; fais un appel à la communauté scientifique et demande à eux de produire le meilleur rapport possible et de rendre ça public.

2455 Là, on a coupé le lien de financement direct qui peut poser l'inquiétude liée au conflit d'intérêts financier. Et on ajoute un moyen de transparence et là, on peut être plus confiant dans le moyen que c'est fait.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2460 La question que vous soulevez, ça traite un problème qui se pose en amont des projets, avant. Mais je voudrais vous soulever un problème un peu semblable – en tout cas il y a des analogies – qui se pose après. Généralement, lorsque les grands projets sont approuvés, les

règles actuelles prévoient qu'il y a des comités de suivi et là, les règles varient évidemment beaucoup d'un gouvernement, d'une réglementation à l'autre.

2465 Mais je voudrais m'attarder à la question de principe, parce que ça, c'est dans vos cordes. Quand un promoteur, quel qu'il soit, industrie, minier, n'importe quoi, si on lui laisse la désignation du comité, de son mandat, du nombre de personnes qui vont siéger, et même le choix des personnes qui vont siéger, et de contrôler des fois par le budget, à toutes fins utiles, le mandat, est-ce qu'on optimise les chances d'avoir – est-ce que ça pose un problème?

2470

**PAR M. BRYN WILLIAMS-JONES :**

On garantit que le processus va être malmené et qu'il n'y aura pas de confiance dans le suivi, garanti.

2475

C'est le problème classique qu'on voit depuis trente (30) ans avec les comités d'experts scientifiques dans les prises de décisions liées à l'industrie pharmaceutique et le développement de d'autres nouvelles technologies.

2480

Quand tous les scientifiques autour de la table qui sont en train de décider sur, ça, c'est les lignes directrices qu'on devrait mettre en place, ont tout pris l'argent de l'industrie, bien, ils ont pas de confiance. Par contre, le problème, c'est qu'il n'y a pas d'autres experts.

2485

Donc, tu commences à gérer ce problème en rendant transparent le processus, première chose, d'assurer que le promoteur qui a un devoir financier et moral n'est pas directement lié au choix de l'expertise ni le fonctionnement.

2490

Tu crées des comités indépendants, et vraiment indépendants, et qui sont transparents dans leur procédure et leur fonctionnement. Ça se fait. Il y a des exemples de ça dans le monde de la santé, probablement dans d'autres secteurs que je connais pas. Mais dans le contexte de la santé, je connais ça très bien. La critique qu'on mène en ce moment, c'est qu'on ne peut pas faire confiance dans certains comités d'experts, parce qu'ils sont tous en train de prendre l'argent.

2495

Et les conflits d'intérêts financiers, c'est un de mes domaines de spécialisation, sont sous-évalués en termes de subtilité de leur influence. C'est pas dix mille dollars (10 000 \$) dans la poche qui fait la différence, c'est, des fois, le fait d'inviter à un beau lieu de présentation, et pire, d'être un académique avec un doctorat et toute l'expertise qui vient avec ça, et de nous imaginer complètement objectif et indépendant. On n'est jamais objectif et indépendant. On est toujours intéressé. On est passionné par les choses qu'on étudie, et on est très mal placé, et ça, la recherche en psychologie nous démontre ça très clairement, on est très mal placé pour évaluer l'impact de nos propres intérêts, et des fois, même de voir nos propres intérêts.

2500

2505

Donc l'importance des parties prenantes diverses autour d'une table, d'avoir des structures transparentes et indépendantes qui démontrent une indépendance visible à d'autres acteurs et qui ont un fonctionnement indépendant. Et donc, c'est le moyen d'assurer un bon fonctionnement, et ça bénéficie à tout le monde.

2510

L'industrie est capable de dire, regarde, j'ai mis en place des structures éthiques, transparentes, tu peux faire confiance, et on se fie à leurs recommandations. Ça fait partie de notre responsabilité corporative.

2515

En même temps, l'État peut dire, regarde, l'industrie doit se fier à ces acteurs indépendants, et on leur donne le pouvoir de prendre les décisions fortes, de dire wow, ça marche pas, tu recules, tu as besoin de nettoyer ce site, si c'est pas bien fait, il y a des problèmes avec la procédure, et il y a une force d'impact, c'est pas juste des comités aviseurs.

2520

Dans le contexte des biobanques par exemple, situation complètement différente. L'analogie, c'est des projets à long terme, c'est des projets générationnels. Eux, les défis de donner le poids à une surveillance individuelle basée sur un consentement éclairé d'un individu, c'est que je peux pas imaginer qu'est-ce qui va arriver avec cette recherche vingt (20) ans plus tard.

2525

Donc ça devient essentiel qu'il y ait une tierce partie qui est formée par des experts de divers domaines, capable de faire cette surveillance à long terme et qui a le pouvoir policier de surveillance et d'intervention quand c'est nécessaire. Ça, c'est le moyen de démontrer une confiance au grand public dans ces structures qu'on veut qu'ils vivent vingt (20) ou trente (30) ans.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2530

Madame Prévost, vous ne pensiez pas que votre première question soulèverait autant d'enjeux et de sous-questions.

Alors votre deuxième, est-ce que vous en avez une deuxième?

**PAR Mme STÉPHANIE PRÉVOST :**

2535

Bien en fait, non, mais vous les avez, l'autre volet que je voulais aborder, vous l'avez fait, donc je vous remercie beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT :**

2540

Bon bien alors, vous nous en voyez ravis.

Je fais le tour pour les autres questions, ça va?

2545 Alors monsieur Williams-Jones, moi aussi je n'ai plus de questions, alors il me reste à vous remercier au nom de la Commission et de tout le monde qui a participé cet après-midi.

On va ajourner maintenant et se retrouver à dix-neuf heures (19 h) comme d'habitude pour notre dernière séance à Québec ce soir.

2550 Alors merci tout le monde et à plus tard.

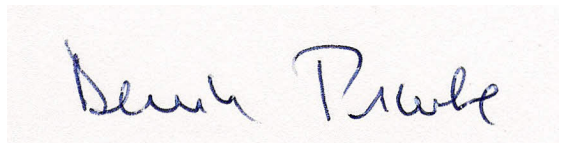
---

2555 SÉANCE AJOURNÉE AU 23 SEPTEMBRE 2014 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique.

2560



DENISE PROULX, s.o.